

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**DEVERNOIS SA**

13 BOULEVARD DES ETINES  
CS 40009

42124 LE COTEAU CEDEX



# GVGM

Conseil - Expertise Comptable - Audit

Philippe CHOLLET  
Christophe GIRARD  
Thomas GOUGAUD  
Nicolas SOUBAGNÉ  
Daniel VOLAND

[www.gvgm.fr](http://www.gvgm.fr)

Votre partenaire  
pour des **solutions d'excellence**

Paris - Lyon - Roanne - Pierrelatte - Le Teil - Cours



## SOMMAIRE

	Pages
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 à 11
- Détail Compte de résultat	12 à 19
- Soldes intermédiaires de gestion	20
<b>DOSSIER FISCAL</b>	
- Liasses 2050 à 2059-G	21 à 41
- Liasse 2065	42 et 43
- Annexes fiscales	44 à 58
- Liasses intégration fiscale (filiale)	59 à 64
- Liasses intégration fiscale (mère)	65 à 77
<b>ANNEXE</b>	
- Annexe	78 à 95

**GVGM**  
5 RUE DU FUYANT

42300 ROANNE  
04.77.44.75.75





## **COMPTES ANNUELS**





## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	386 381	91 959	294 422	259 323	35 099	13.53
	Concessions, brevets et droits similaires	2 885 643	2 791 358	94 285	106 591	-12 306	-11.55
	Fonds commercial (1)	160		160	160		
	Autres immobilisations incorporelles	350 178		350 178	368 405	-18 227	-4.95
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	292 813	144 329	148 484	148 484		
	Constructions	2 499 179	2 035 667	463 511	487 153	-23 642	-4.85
	Installations techniques, matériel et outillage	3 999 983	3 860 098	139 885	138 876	1 009	0.73
	Autres immobilisations corporelles	2 482 981	2 123 258	359 723	406 569	-46 846	-11.52
	Immobilisations en cours	4 401		4 401	2 211	2 190	99.05
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15 615 180	5 149 842	10 465 338	7 719 338	2 746 000	35.57	
Créances rattachées à des participations	19 311 355	2 629 158	16 682 197	21 817 590	-5 135 393	-23.54	
Autres titres immobilisés	4 670		4 670	4 670			
Prêts							
Autres immobilisations financières	23 029		23 029	22 804	225	0.99	
<b>Total II</b>	<b>47 855 953</b>	<b>18 825 669</b>	<b>29 030 283</b>	<b>31 482 175</b>	<b>-2 451 891</b>	<b>-7.79</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	1 260 269	610 814	649 455	751 390	-101 935	-13.57
	En-cours de production de biens	155 150		155 150	60 909	94 241	154.72
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	430 260	397 965	32 295	140 914	-108 619	-77.08
	Marchandises	2 491 905	190 827	2 301 078	2 909 016	-607 938	-20.90
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 917 270	66 695	1 850 575	3 655 207	-1 804 632	-49.37
	Autres créances	17 444 962	5 162	17 439 800	16 978 003	461 797	2.72
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	843 975		843 975	2 311 533	-1 467 558	-63.49	
Charges constatées d'avance (3)	135 845		135 845	82 774	53 071	64.12	
<b>Total III</b>	<b>24 679 635</b>	<b>1 271 463</b>	<b>23 408 173</b>	<b>26 889 746</b>	<b>-3 481 573</b>	<b>-12.95</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	7 383		7 383	20 951	-13 568	-64.76
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>72 542 971</b>	<b>20 097 132</b>	<b>52 445 839</b>	<b>58 392 871</b>	<b>-5 947 032</b>	<b>-10.18</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

19 334 385



## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 300 000 )	2 300 000		2 300 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 477 024		7 477 024			
	Ecarts de réévaluation	105 441		105 441			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	230 000		230 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	32 973 179		31 895 700		1 077 479	3.38
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	-2 548 490		1 077 479		-3 625 970	-336.52
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	564 136		574 410		-10 273	-1.79	
<b>Total I</b>	41 101 291		43 660 055		-2 558 764	-5.86	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 383		279 275		-271 892	-97.36
	Provisions pour charges	2 255 000		3 482 000		-1 227 000	-35.24
	<b>Total III</b>	2 262 383		3 761 275		-1 498 892	-39.85
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	23 944		146 140		-122 196	-83.62
	Concours bancaires courants	282 202		1 390 323		-1 108 121	-79.70
	Emprunts et dettes financières diverses	4 772 497		4 353 067		419 430	9.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5		184		-179	-97.28
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 801 169		3 539 928		-738 759	-20.87
	Dettes fiscales et sociales	1 016 740		1 260 177		-243 437	-19.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 321		23 205		-16 884	-72.76	
Autres dettes	143 984		208 286		-64 302	-30.87	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	9 046 864		10 921 310		-1 874 447	-17.16
	Ecarts de conversion passif (V)	35 302		50 232		-14 930	-29.72
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	52 445 839		58 392 871		-5 947 032	-10.18	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

9 046 864 10 897 366

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	10 689 574	4 772 342	15 461 916	19 712 735	-4 250 819	-21.56
Production vendue de biens	1 855 996	1 552 632	3 408 628	3 265 759	142 869	4.37
Production vendue de services	632 773	59 457	692 230	616 834	75 396	12.22
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>13 178 343</b>	<b>6 384 431</b>	<b>19 562 774</b>	<b>23 595 327</b>	<b>-4 032 553</b>	<b>-17.09</b>
Production stockée			-93 773	11 899	-105 672	-888.07
Production immobilisée			774 035	950 181	-176 146	-18.54
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 001 547	5 631 189	-629 643	-11.18
Autres produits			323 000	335 429	-12 429	-3.71
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>25 567 582</b>	<b>30 524 026</b>	<b>-4 956 443</b>	<b>-16.24</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			6 565 082	8 788 169	-2 223 088	-25.30
Variation de stock (marchandises)			704 022	-263 823	967 845	366.85
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 075 002	1 340 074	-265 072	-19.78
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-11 278	-150 971	139 693	92.53
Autres achats et charges externes *			5 739 531	6 619 855	-880 323	-13.30
Impôts, taxes et versements assimilés			342 754	388 941	-46 187	-11.88
Salaires et traitements			2 956 746	2 958 727	-1 981	-0.07
Charges sociales			1 152 496	1 148 396	4 101	0.36
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 001 945	1 239 188	-237 243	-19.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 245 808	1 277 758	-31 950	-2.50
Dotations aux provisions			2 255 000	3 482 000	-1 227 000	-35.24
Autres charges			17 515	40 774	-23 260	-57.04
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>23 044 622</b>	<b>26 869 088</b>	<b>-3 824 466</b>	<b>-14.23</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>2 522 960</b>	<b>3 654 938</b>	<b>-1 131 977</b>	<b>-30.97</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	882 000				882 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 574		28 310		-25 735	-90.91
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	24 275		21 944		2 331	10.62
Différences positives de change	209 375		50 230		159 145	316.83
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>1 118 224</b>		<b>100 484</b>		<b>1 017 741</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 508 383		2 302 275		3 206 108	139.26
Intérêts et charges assimilées (4)	61 545		77 216		-15 671	-20.29
Différences négatives de change	81 299		97 210		-15 912	-16.37
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>5 651 227</b>		<b>2 476 702</b>		<b>3 174 525</b>	<b>128.18</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>-4 533 003</b>		<b>-2 376 218</b>		<b>-2 156 785</b>	<b>-90.77</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-2 010 042</b>		<b>1 278 720</b>		<b>-3 288 762</b>	<b>-257.19</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			311 492		-311 492	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 500		21 968		-18 468	-84.07
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	331 487		515 482		-183 995	-35.69
<b>Total VII</b>	<b>334 987</b>		<b>848 942</b>		<b>-513 956</b>	<b>-60.54</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	214 439		493 958		-279 519	-56.59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 232		55 773		-47 541	-85.24
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	66 213		88 288		-22 074	-25.00
<b>Total VIII</b>	<b>288 884</b>		<b>638 019</b>		<b>-349 135</b>	<b>-54.72</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>46 103</b>		<b>210 924</b>		<b>-164 821</b>	<b>-78.14</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	584 551		412 164		172 387	41.82
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>27 020 793</b>		<b>31 473 452</b>		<b>-4 452 658</b>	<b>-14.15</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>29 569 284</b>		<b>30 395 972</b>		<b>-826 689</b>	<b>-2.72</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>-2 548 490</b>		<b>1 077 479</b>		<b>-3 625 970</b>	<b>-336.52</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>FRAIS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>294 422</b>		<b>259 323</b>		<b>35 099</b>	<b>13.53</b>
20300000 FRAIS DE CREATION	386 381		497 741		-111 360	-22.37
28030000 AMORTS FRAIS DE CREATION	-91 959		-238 418		146 459	61.43
<b>CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>	<b>94 285</b>		<b>106 591</b>		<b>-12 306</b>	<b>-11.55</b>
20501000 LOGICIELS	2 885 643		2 848 226		37 418	1.31
28050100 AMORT CONCESSIONS ET DROITS	-2 791 358				-2 791 358	
28051000 AMORT.LOGICIELS			-2 741 634		2 741 634	100.00
<b>FONDS COMMERCIAL</b>	<b>160</b>		<b>160</b>			
20700000 FONDS COMMERCIAL	160		160			
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>350 178</b>		<b>368 405</b>		<b>-18 227</b>	<b>-4.95</b>
23280000 IMMOB. INCORPORELLES EN COURS	328 622		368 405		-39 783	-10.80
23281000 AUTRES IMMO INCORP EN COURS	21 556				21 556	
<b>TERRAINS</b>	<b>148 484</b>		<b>148 484</b>			
21150000 TERRAIN LE COTEAU	57 525		57 525			
21150900 REEV.S/TERRAIN LE COTEAU	90 959		90 959			
21160900 CPTE ORDRE IMMOB. LE COTEAU	144 329		144 329			
29116000 DEP.C/ORDRE IMMO.LE COTEAU	-144 329		-144 329			
<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>463 511</b>		<b>487 153</b>		<b>-23 642</b>	<b>-4.85</b>
21311000 CONSTRUCTIONS LE COTEAU	583 874		583 874			
21311100 REEV.S/CONSTR.LE COTEAU	517 144		517 144			
21350000 INST.AG.CONSTR. LE COTEAU	1 398 160		1 387 671		10 489	0.76
28131100 AMORT.CONSTRUCTION LE COTEAU	-377 380		-370 830		-6 550	-1.77
28131200 REEV SUR AMORT CONST LE COTEAU	-517 144				-517 144	
28131900 REEV.S/AMORT.CONST.LE COTEAU			-517 144		517 144	100.00
28135000 AMORT.INST.CONST.LE COTEAU	-1 141 143		-1 113 562		-27 582	-2.48
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</b>	<b>139 885</b>		<b>138 876</b>		<b>1 009</b>	<b>0.73</b>
21541000 MATERIEL DIVERS DISPRO	849 007		837 801		11 206	1.34
21542000 MATERIEL DIVERS PRODIS	183 999		183 999			
21543000 MATERIEL DIVERS OCC. DISPRO	24 181		24 181			
21544000 MATERIEL DIVERS LES ETINES	2 829 921		2 823 553		6 368	0.23
21545000 MATERIEL DIVERS OCC.LES ETINES	112 875		86 875		26 000	29.93
28154000 AMORT MAT DIV ETINES	-2 782 786		-2 766 681		-16 105	-0.58
28154100 AMORT MAT DIV.OCC. ETINES	-71 614		-67 090		-4 524	-6.74
28154300 AMORT MAT DIV DISPRO	-826 953				-826 953	
28154400 AMORT MAT DIV OCC. DISPRO	-17 671		-812 432		794 761	97.82
28154500 AMORT MAT DIV PRODIS	-161 074				-161 074	
28154600 AMORT.MAT.DIVERS OCC.DISPRO			-16 735		16 735	100.00
28154700 AMORT MAT DIVERS PRODIS			-154 595		154 595	100.00
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>359 723</b>		<b>406 569</b>		<b>-46 846</b>	<b>-11.52</b>
21810000	32 300				32 300	
21817000 INST.AGENC.DIVERS DISPRO	1 497 688		1 489 892		7 796	0.52
21820000 MATERIEL TRANSPORT NEUF	217 541		243 388		-25 848	-10.62
21830100 MAT.BUREAU & INFORM. OCCASION	7 715		7 715			
21830200 MATERIEL DE BUR.INFORM. ETINES	263 501		252 396		11 105	4.40
21830500 MAT.BUREAU & INFORM. BOUTIQUES	248 112		246 885		1 226	0.50
21835000 MATERIEL DE BUR.INFORM.PARIS	2 160		2 160			
21839000 MAT.BUREAU & INFORM. DISPRO	40 234		40 234			
21840000 MOB.& MAT.BUREAU LES ETINES	128 438		128 438			

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
21840100 MOB.& MAT.BUREAU OCC. ETINES	1 357		1 357			
21845000 MOB ET MAT DE BUR PARIS	30 955		29 395		1 560	5.31
21846000 MOB.& MAT.BUREAU DISPRO	12 022		12 022			
21849000 MOB.& MAT.BUR.GDS MAGASINS	960		960			
28181700 AMORT AGCT DIVERS DISPRO	-1 430 530		-1 420 494		-10 036	-0.71
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT NEUF	-113 021		-100 452		-12 569	-12.51
28183100 AMORT MAT BUR.INFORM.OCC.ETINE	-7 715		-7 715			
28183200 AMORT MAT DE BUR INFORM.ETINES	-197 793		-176 695		-21 097	-11.94
28183500 AMORT.MAT.BUR.INFORM.BOUTIQUES	-184 960		-159 394		-25 566	-16.04
28183600 AMORT.MAT.BUR.INFORM.PARIS	-2 160		-2 160			
28183900 AMORT MAT/BUR INFORM DISPRO	-37 065		-36 099		-966	-2.68
28184000 AMORT MOB ET MAT DE BUR ETINES	-109 227		-105 926		-3 302	-3.12
28184100 AMORT MOB/MAT BUREAU OCC ETINE	-1 357		-1 297		-59	-4.58
28184500 AMORT MOB ET MAT DE BUR PARIS	-26 727		-25 566		-1 161	-4.54
28184600 AMORT.MOB.MAT.BUREAU DISPRO	-11 742		-11 515		-228	-1.98
28184900 AMORT.MOB.MAT.BUR.GDS MAG.	-960		-960			
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>4 401</b>		<b>2 211</b>		<b>2 190</b>	<b>99.05</b>
23180000 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 401		2 211		2 190	99.05
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>	<b>10 465 338</b>		<b>7 719 338</b>		<b>2 746 000</b>	<b>35.57</b>
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	15 615 180		8 125 180		7 490 000	92.18
29611000 PROVISION TITRES PART ESPANA	-15 342		-15 342			
29611100 PROVISION TITRES PART LUXEMB	-12 500		-12 500			
29611110 PROVISION TITRES PART PORTUGAL	-5 000		-5 000			
29618100 PROVISION/TITRES SOFRADE	-5 117 000		-373 000		-4 744 000	NS
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>	<b>16 682 197</b>		<b>21 817 590</b>		<b>-5 135 393</b>	<b>-23.54</b>
26700000 CREANCES RATTACHEES A PARTICIP	19 311 355		23 689 748		-4 378 393	-18.48
29671010 PROV/CREANCES RAT ESPANA	-1 765 658		-1 283 658		-482 000	-37.55
29671011 PROV/CREANCES RAT LUXEMBOURG	-228 500		-142 500		-86 000	-60.35
29671012 PROV/CREANCES RAT PORTUGAL	-635 000		-446 000		-189 000	-42.38
<b>AUTRES TITRES IMMOBILISES</b>	<b>4 670</b>		<b>4 670</b>			
27110000 TOIT FAMILIAL	4 670		4 670			
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>23 029</b>		<b>22 804</b>		<b>225</b>	<b>0.99</b>
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	23 029		22 804		225	0.99
<b>Total II</b>	<b>29 030 283</b>		<b>31 482 175</b>		<b>-2 451 891</b>	<b>-7.79</b>
<b>MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS</b>	<b>649 455</b>		<b>751 390</b>		<b>-101 935</b>	<b>-13.57</b>
31100000 MATIERES PREMIERES	866 755		1 221 652		-354 897	-29.05
31200000 STOCK AUTRES MAT PREMIERES	375 294				375 294	
32600000 EMBALLAGES	18 220		27 339		-9 119	-33.36
39100000 PROV.DEP.STOCKS MAT.PREM.	-610 814		-497 601		-113 213	-22.75
<b>EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS</b>	<b>155 150</b>		<b>60 909</b>		<b>94 241</b>	<b>154.72</b>
33100000 EN COURS DE PRODUCTION	155 150		60 909		94 241	154.72
<b>PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS</b>	<b>32 295</b>		<b>140 914</b>		<b>-108 619</b>	<b>-77.08</b>
35500000 PRODUITS FINIS	430 260		618 274		-188 014	-30.41
39510000 PROV.P/DEPR.PRODUITS INTERM.	-312 172		-368 182		56 010	15.21
39550000 PROV.P/DEPR.PRODUITS FINIS	-85 793		-109 178		23 385	21.42

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>MARCHANDISES</b>	<b>2 301 078</b>		<b>2 909 016</b>		<b>-607 938</b>	<b>-20.90</b>
37100000 MARCHANDISES	2 491 905		3 195 927		-704 022	-22.03
39700000 PROV.P/DEPR.MARCHANDISES	-190 827		-286 911		96 084	33.49
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>1 850 575</b>		<b>3 655 207</b>		<b>-1 804 632</b>	<b>-49.37</b>
41100000 CLIENTS	446 568		726 980		-280 412	-38.57
41100500 CLIENTS FRANCE GROUPE	602 907				602 907	
41101500 CLIENTS FRANCE GROUPE			1 756 428		-1 756 428	NS
41102000 CLIENTS EXPORT HORS GROUPE	379 455		556 196		-176 742	-31.78
41102500 CLIENTS EXPORT GROUPE	248 541		376 077		-127 536	-33.91
41105000 CLIENTS "CREDITS"			161 793		-161 793	NS
41110000 CLIENTS ECARTS CONVERSION	112 813				112 813	
41600000 CLIENTS DOUTEUX 100% FRANCE	28 989		49 229		-20 240	-41.11
41610000 CLIENTS DOUTEUX 100% EXPORT	20 802		55 010		-34 209	-62.19
41620000 AUTRES CLT DTX FRANCE	15 538				15 538	
41630000 AUTRES CLIENTS DOUTEUX EXPORT	49 656				49 656	
41810000 CLIENTS FACT.A ETABLIR	12 000		3 330		8 670	260.34
49100000 PROV.P/DEPR.CLIENTS DOUTEUX	-66 695		-29 837		-36 858	NS
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>17 439 800</b>		<b>16 978 003</b>		<b>461 797</b>	<b>2.72</b>
40970000 FOURNISSEURS DEBITEURS	39 225		13 507		25 718	190.41
40980000 R.R.R A OBTENIR & AV NON RECUS			6 183		-6 183	NS
42870000 PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	237				237	
43870000 ORG. SOC. PRODUITS A RECEVOIR	124		124			
44400000 IMPOT S/LES SOCIETES	215 668		458 697		-243 029	-52.98
44566000 T.V.A. DED.S/BIENS & SERVICES	34 151		46 600		-12 449	-26.71
44566300 TVA DEDUCT ITALIE BS	6 881				6 881	
44586000 T.C.A. A REGULARISER	38 740		35 629		3 110	8.73
44587500 TVA /AVOIRS A ETABLIR	72				72	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	28 171				28 171	
45118000 SOCAD SARL	184 058				184 058	
45118500 SOCAD INTEGRATION FISCALE	48 137		17 574		30 563	173.91
45130000 DEVERNOIS BELGIQUE	387 943				387 943	
45140000 DEVERNOIS LUXEMBOURG	64 382		338 545		-274 163	-80.98
45145000 DEVERNOIS LUXEMBOURG			60 143		-60 143	NS
45190000 SOFRADE SA	16 344 001		15 989 269		354 732	2.22
46700000 DEBITEURS DIVERS HONORAIRES			2 072		-2 072	NS
46700500 DEBITEURS DIVERS	479		9 660		-9 182	-95.05
46701000 FIESCHI			6 202		-6 202	NS
46701200 COMPTE ATTENTE VAT GB	5 162				5 162	
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	47 532				47 532	
49600000 PROV.P/DEPR. CPTES DEBIT DIV.	-5 162		-6 202		1 040	16.77
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>843 975</b>		<b>2 311 533</b>		<b>-1 467 558</b>	<b>-63.49</b>
51100000 BPI PREFINCT	141 346		113 013		28 333	25.07
51200000 B.N.P. N 21107044/62	382 993				382 993	
51200009 CAT CIC.			2 000 000		-2 000 000	NS
51200800 B.N.P. LIVRES STERLING	16 130				16 130	
51202800 B.N.P. FRANCS SUISSE 103515/50	43 938		1 313		42 625	NS
51207100 B.N.P. DOLLARS 10010140/65	1				1	
51230000 C.I.C. NY 0780814000V/88	101 912				101 912	
51230800 C.I.C. GBP No 00038255404	387		404		-18	-4.33
51237100 C.I.C. DOLLARS NY 00038255402	1				1	
51247100 L.C.L. USD No 60957W/71	92 167				92 167	
51280000 C.R.C.A. No 8025380060/88	7 074		2 592		4 482	172.89

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
51290600 BANCO BILBAO VIZCAYA	54 919		164 649		-109 730	-66.64
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR			25 200		-25 200	NS
53000000 CAISSE LES ETINES			3 502		-3 502	NS
53001820 CAISSE COURONNES SUEDOISES			34		-34	NS
53002200 CAISSE LIVRES STERLING			22		-22	NS
53102500 CAISSE DOLLARS			37		-37	NS
53102600 CAISSE FRANCS SUISSE			228		-228	NS
53110000 CAISSE LES ETINES	2 311				2 311	
53120000 CAISSE BOUTIQUE ETINES	300		300			
53142700 CAISSE COURONNES SUEDOISES	33				33	
53142800 CAISSE FRANCS SUISSES	209				209	
53143300 CAISSE LEVAS BULGARE	43				43	
53143330 CAISSE LEVAS BULGARIE			43		-43	NS
53144700 CAISSE ROUBLES	35		37		-3	-7.34
53144900 CAISSE ROUPIES INDIENNES	22		23		-2	-6.51
53145100 CAISSE RMB CHINE	43		46		-3	-6.04
53146400 CAISSE FORINTS	11				11	
53146500 CAISSE AED EMIRATS			12		-12	NS
53147100 CAISSE DOLLARS	32				32	
53147200 CAISSE USD LIBAN	68		77		-10	-12.36
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>135 845</b>		<b>82 774</b>		<b>53 071</b>	<b>64.12</b>
48610000 CHARGES CONST AVANCE	23 211		82 774		-59 563	-71.96
48611000 CHARGES CONST AVANCE	112 634				112 634	
<b>Total III</b>	<b>23 408 173</b>		<b>26 889 746</b>		<b>-3 481 573</b>	<b>-12.95</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>7 383</b>		<b>20 951</b>		<b>-13 568</b>	<b>-64.76</b>
47600000 DIFF.CONVERSION ACTIF	1 242		20 951		-19 708	-94.07
47610000 DIFFERENCE CONVERS ACTIF GPE	6 141				6 141	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 445 839</b>		<b>58 392 871</b>		<b>-5 947 032</b>	<b>-10.18</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAL	2 300 000		2 300 000			
10130000 CAPITAL SOCIAL	2 300 000		2 300 000			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 477 024		7 477 024			
10410000 PRIMES D'EMISSION	7 477 024		7 477 024			
ECARTS DE REEVALUATION	105 441		105 441			
10530000 RESERVE DE REEVALUATION	105 441		105 441			
RESERVE LEGALE	230 000		230 000			
10611000 RESERVE LEGALE	230 000		230 000			
AUTRES RESERVES	32 973 179		31 895 700		1 077 479	3.38
10680000 RESERVE FACULTATIVE	32 973 179		31 895 700		1 077 479	3.38
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-2 548 490		1 077 479		-3 625 970	-336.52
PROVISIONS REGLEMENTEES	564 136		574 410		-10 273	-1.79
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	564 136		574 410		-10 273	-1.79
<b>Total I</b>	<b>41 101 291</b>		<b>43 660 055</b>		<b>-2 558 764</b>	<b>-5.86</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	7 383		279 275		-271 892	-97.36
15110000 PROV. P/LITIGES			255 000		-255 000	NS
15150000 PROV. P/PERTES DE CHANGE	7 383		20 951		-13 568	-64.76
15180000 AUTRES PROV. POUR RISQUES			3 324		-3 324	NS
PROVISIONS POUR CHARGES	2 255 000		3 482 000		-1 227 000	-35.24
15800000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	2 255 000		3 482 000		-1 227 000	-35.24
<b>Total III</b>	<b>2 262 383</b>		<b>3 761 275</b>		<b>-1 498 892</b>	<b>-39.85</b>
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	23 944		146 140		-122 196	-83.62
16440100 EMPRUNT CLY 2002 800 KE -1 AN	23 944		23 944			
16449990 EMPRUNT LCL 2015 - 1 AN			95 181		-95 181	NS
16479200 EMPRUNT LCL 2012 500 K€ -1 AN			26 783		-26 783	NS
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNTS			231		-231	NS
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	282 202		1 390 323		-1 108 121	-79.70
51200000 B.N.P. N 21107044/62			266 574		-266 574	NS
51200800 B.N.P. LIVRES STERLING			10 422		-10 422	NS
51203600 B.N.P. DOLLARS 10010140/65			38		-38	NS
51220000 STE GENERALE NY 20716464/31	137 844		496 065		-358 221	-72.21
51230700 CIC N° 00038255401			128 873		-128 873	NS
51237100 C.I.C. DOLLARS NY 00038255402			103		-103	NS
51240000 CREDIT LYONNAIS NY 60266H/37	144 358		488 244		-343 886	-70.43
51247100 L.C.L. USD No 60957W/71			4		-4	NS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	4 772 497		4 353 067		419 430	9.64
16810000 COFACE 2014	63 823		64 756		-933	-1.44
16811000 COFACE	48 627		50 462		-1 835	-3.64
45105000 SOCAD			541 590		-541 590	NS
45110500 SOFRADE SA INTEGRATION FISCALE	4 084 354		3 213 734		870 620	27.09
45111999 DEVERNOIS SUISSE			352 608		-352 608	NS
45120000 DEVERNOIS SUISSE	340 727				340 727	



## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
45160000 DEVERNOIS ESPANA	232	677	127	265	105 412	82.83
45512000 C/CT T. BRUN	2	244	1	785	459	25.72
45513000 COMPTE COURANT S.BRUN			829		-829	NS
45580000 INTERETS COURUS SUR CPTES CRT	46		39		7	17.95
<b>AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>	<b>5</b>	<b></b>	<b>184</b>	<b></b>	<b>-179</b>	<b>-97.28</b>
41910000 AVANCES ACOMPTE RECUS S/COMM.	5		184		-179	-97.28
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>2 801 169</b>	<b></b>	<b>3 539 928</b>	<b></b>	<b>-738 759</b>	<b>-20.87</b>
40100000 FOURNISSEURS	1 643	276	3 039	544	-1 396 268	-45.94
40110100 FOURNISSEURS "DEBITS"	39	225	13	507	25 718	190.41
40810000 FOURN.FACT.N/PARVENUES	1 118	669	486	878	631 791	129.76
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>1 016 740</b>	<b></b>	<b>1 260 177</b>	<b></b>	<b>-243 437</b>	<b>-19.32</b>
42100000 REMUNERATIONS DUES PERSONNEL	174	188	216	922	-42 734	-19.70
42200000 COMITE D'ENTREPRISE	2	581	3	112	-531	-17.06
42700000 PERSONNEL - OPPOSITIONS		229		229		
42820000 DETTES PROV.P/CONGES A PAYER	139	920	234	894	-94 975	-40.43
42820100 DETTES PROVISIONS CP ECOULES	89	785			89 785	
42860000 PERS.AUTRES CHARGES A PAYER	13	870			13 870	
43100000 U.R.S.S.A.F. ASSEDIC	186	398	201	885	-15 487	-7.67
43730000 C.I.R.R.E.S. ROANNE	53	363			53 363	
43740000 MALAKOFF MEDERIC	28	164	65	629	-37 465	-57.09
43752000 VIVENS	10	965	20	192	-9 227	-45.70
43753000 PREVOYANCE MALAKOFF	3	383			3 383	
43760000 PREVOYANCE MALAKOFF	19	445	4	653	14 792	317.91
43760100 ALLIANZ (AGF)			21	446	-21 446	NS
43820000 CH. SOC. S/CONGES A PAYER	62	964	105	702	-42 739	-40.43
43821000 PROVISIONS CHARGES SUR CP ECOU	40	403			40 403	
43860000 ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	80	282	85	256	-4 973	-5.83
43875000 AVANCE IJSS		530			530	
44550000 RECEVEUR C.I. T.V.A.	80	173	267	864	-187 691	-70.07
44558000 D.E.F.I. TPHM A PAYER	459		1	833	-1 374	-74.96
44586500 TVA S/AVOIRS A RECEVOIR			1	030	-1 030	NS
44587000 TVA A REGUL.SUR FACT A ETAB.	2	000		555	1 445	260.35
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	27	638	28	974	-1 336	-4.61
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>6 321</b>	<b></b>	<b>23 205</b>	<b></b>	<b>-16 884</b>	<b>-72.76</b>
40410000 FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	6	321	23	205	-16 884	-72.76
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>143 984</b>	<b></b>	<b>208 286</b>	<b></b>	<b>-64 302</b>	<b>-30.87</b>
41970000 CLIENTS CREDITEURS	112	813	161	793	-48 980	-30.27
41980500 CLIENTS GROUPE AV.A ETABLIR		376			376	
41981500 CLINTS AVOIRS A ETABLIR EXPORT		112			112	
46710000 CREDITEURS DIVERS	2	500	2	500		
46710100 CREDITEURS MANDATAIRES	8	240	20	001	-11 761	-58.80
46710200 NOTES DE FRAIS	19	943	23	992	-4 048	-16.87
<b>Total IV</b>	<b>9 046 864</b>	<b></b>	<b>10 921 310</b>	<b></b>	<b>-1 874 447</b>	<b>-17.16</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>35 302</b>	<b></b>	<b>50 232</b>	<b></b>	<b>-14 930</b>	<b>-29.72</b>
47700000 DIFF.CONVERSION PASSIF	35	302		243	35 058	NS
47710000 DIFF. CONVERSION PASSIF GROUPE			49	988	-49 988	NS

**DETAIL BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	52 445 839		58 392 871		-5 947 032	-10.18

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>15 461 916</b>		<b>19 712 735</b>		<b>-4 250 819</b>	<b>-21.56</b>
70701000 MARCHANDISES FRANCE H/GROUPE	2 251 880		1 756 624		495 256	28.19
70701500 MARCHANDISES FRANCE GROUPE	7 386 608		10 148 539		-2 761 931	-27.22
70702000 VT MARCH.EXPORT H.GROUPE	2 018 050		88 360		1 929 690	NS
70702500 VTES MARCH EXPORT GROUPE	2 264 114		1 396 670		867 444	62.11
70751000 VENTES ACCESS.FRANCE H/GPE	84 729				84 729	
70751500 VTES ACCES. FRANCE GROUPE	987 951				987 951	
70752000 VTES ACCES.EXPORT H/GPE	169 323				169 323	
70752500 VTES ACCES. EXPORT GROUPE	378 938				378 938	
70792000 MARCHANDISES EXPORT HORS GROUP			2 294 561		-2 294 561	NS
70792950 MARCHANDISES EXPORT GROUPE			3 428 673		-3 428 673	NS
70792960 ACCESSOIRES EXPORT H/GROUPE			204 406		-204 406	NS
70792970 ACCESSOIRES EXPORT GROUPE			459 350		-459 350	NS
70971000 R.R.A. MARCH FRANCE H/GR	-21 594		-19 700		-1 893	-9.61
70971500 R.R.A. SUR MARCH FRANCE GROUPE			-1 407		1 407	100.00
70972000 R.R.A. SUR MARCH EXPORT H/GPE	-58 084				-58 084	
70972920 RRR/MARCH EXPORT H/GROUPE			-43 341		43 341	100.00
<b>PRODUCTION VENDUE DE BIENS</b>	<b>3 408 628</b>		<b>3 265 759</b>		<b>142 869</b>	<b>4.37</b>
70101000 PRODUITS FINIS FRANCE H/GROUPE	362 143		403 683		-41 540	-10.29
70101500 PRODUITS FINIS FRANCE GROUPE	1 499 296		1 504 955		-5 659	-0.38
70102000 VTES PROD/FINIS EXPORT H/GPE	858 620				858 620	
70102500 VTES PROD/FINIS EXPORT GROUPE	712 443				712 443	
70192000 PRODUITS FINIS EXPORT H/GROUPE			791 034		-791 034	NS
70192900 PRODUITS FINIS EXPORT GROUPE			585 150		-585 150	NS
70911000 R.R.A. SUR PROD FRANCE H/GPE	-5 443		-6 088		645	10.59
70911500 R.R.A. SUR PROD FRANCE GROUPE			-194		194	100.00
70912000 R.R.A. SUR PROD EXPORT H/GPE	-18 432				-18 432	
70912920 RRR SUR PRODUITS EXPORT H/G			-12 782		12 782	100.00
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>	<b>692 230</b>		<b>616 834</b>		<b>75 396</b>	<b>12.22</b>
70601000 PREST.SERVICE FRANCE H/GRPE	5 500		5 875		-375	-6.38
70602000 PREST.SERV.EXPORT H.GROUPE	2 338				2 338	
70692000 PREST SERVICES EXPORT H/G			2 443		-2 443	NS
70831000 LOCAT. DIV. HORS GROUPE	107 167		99 333		7 833	7.89
70832000 LOCAT.DIV.EXPORT H.GRPE	1 335		1 398		-63	-4.47
70841000 MISE A DSIPO PERS FRANCE H/GP	5 866		2 775		3 091	111.39
70880500 PROD.ACTIV.ANNEXES FRANCE GPE			443 000		-443 000	NS
70881000 CESS.APPROV. FRANCE H/GR	672				672	
70882000 CESS.APPROV. EXPORT H/GPE			10		-10	NS
70891500 PROD.ACTIV.ANNEXES FRANCE GPE	511 000				511 000	
70892400 REFACT.PORT.EXPORT H.GROUPE	1 784				1 784	
70892500 PROD.ACT ANNEXES EXPORT GROUPE	54 000		62 000		-8 000	-12.90
70893000 REFACT PORT FRANCE H GROUPE	2 568				2 568	
70894000 REFACT PORT EXPORT H/GROUPE	-0				-0	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>19 562 774</b>		<b>23 595 327</b>		<b>-4 032 553</b>	<b>-17.09</b>
<b>PRODUCTION STOCKEE</b>	<b>-93 773</b>		<b>11 899</b>		<b>-105 672</b>	<b>-888.07</b>
71330000 VARIAT. PRODUITS EN COURS	94 241		45 878		48 363	105.42
71350000 VARIAT. PRODUITS INT.& FINIS	-188 014		-33 979		-154 035	NS

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>774 035</b>		<b>950 181</b>		<b>-176 146</b>	<b>-18.54</b>
7210000 PRODUCTION IMMOBILISEE	774 035		950 181		-176 146	-18.54
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES</b>	<b>5 001 547</b>		<b>5 631 189</b>		<b>-629 643</b>	<b>-11.18</b>
7815000 REPR.S/PROV POUR RISQUES	3 482 000		4 186 000		-704 000	-16.82
78173000 S/PROV.P/DEPR.STOCKS	1 261 872		1 317 798		-55 926	-4.24
78174000 S/PROV.P/DEPR.CLIENTS DOUTEUX	10 384		22 721		-12 337	-54.30
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	73 700		73 752		-53	-0.07
79101500 TRANSFERT CHARGES GROUPE	21 261		18 566		2 695	14.52
79102500 TRANSFERTS DE CHARGES EXP GPE	6 832		5 464		1 369	25.05
79140000 REMBOURSEMENT FORMATION	18 196		6 889		11 307	164.13
79180000 PRODUITS DIVERS	127 302				127 302	
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>323 000</b>		<b>335 429</b>		<b>-12 429</b>	<b>-3.71</b>
75110000 REDEVANCE POUR LICENCES	10 000		45 900		-35 900	-78.21
75800000 PROD.DIVERS GESTION COURANTE	8 854		300		8 553	NS
75810000 CESSIONS ART. PUB. H.G.			8 504		-8 504	NS
75811000 CESSIONS ART. PUB. GROUPE	9 055				9 055	
75811500 CESSION ART. PUB. FRANCE GPE	203 049		192 375		10 674	5.55
75812000 CESS. ART.PUB.EXPORT H/GROUPE	6 911		4 697		2 214	47.12
75812500 CESS. ART.PUB.EXPORT GROUPE	85 131		83 652		1 479	1.77
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>25 567 582</b>		<b>30 524 026</b>		<b>-4 956 443</b>	<b>-16.24</b>
<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>6 565 082</b>		<b>8 788 169</b>		<b>-2 223 088</b>	<b>-25.30</b>
60710000 MARCHANDISES VET NEGOCE			7 385 047		-7 385 047	NS
60711000 ACCESSOIRES	5 619 421		962 483		4 656 938	483.85
60711100 MARCHANDISES TYPE VOY.	72 436		410 760		-338 324	-82.37
60711200 ACCESSOIRES TYPE VOY.			29 880		-29 880	NS
60712000 ACCESSOIRES	580 440				580 440	
60712100 ACCESSOIRES NI	14 301				14 301	
60721100 MARCHAND.TYPE VOYAG. NI	253 077				253 077	
60722000 ACCESSOIRES TYPE VOYAGEURS	20				20	
60722100 ACCESSOIRES.TYPE VOYAG. NI	25 387				25 387	
<b>VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)</b>	<b>704 022</b>		<b>-263 823</b>		<b>967 845</b>	<b>366.85</b>
60370000 VARIAT.MARCHANDISES	704 022		-263 823		967 845	366.85
<b>ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>	<b>1 075 002</b>		<b>1 340 074</b>		<b>-265 072</b>	<b>-19.78</b>
60101000 M.P. FILES			765 642		-765 642	NS
60111000 M.P. TISSUS	601 933		152 455		449 478	294.83
60111100 ACHATS MATIERES: FILES NI	3 520				3 520	
60112000 ACHATS MATIERES: TISSUS	164 414				164 414	
60112100 ACHATS MATIERES: TISSUS NI	2 224				2 224	
60121000 TYPES VOYAGEURS FILES	121 185		180 738		-59 553	-32.95
60121100 ACHATS TYPE VOYAGEURS:FILES NI	5 687				5 687	
60122000 TYPES VOYAGEURS TISSUS	29 583		23 083		6 500	28.16
60122100 ACHATS TYP.VOYAGEURS TISSUS NI	3 713				3 713	
60171000 ACHATS FOURN. DOUBLURES	291				291	
60172000 ACHATS FOURN. BOUTONS	25 526				25 526	
60172100 ACHATS FOURN. BOUTONS NI	67				67	
60173000 ACHATS FOURN. FERMETURES	-3 897				-3 897	
60173100 ACHATS FOURN.FERMETURES NI	1 187				1 187	
60175000 ACHATS FOURN. VIGNETTES	5 674				5 674	
60175100 ACHATS FOURN. VIGNETTES NI	1 249				1 249	

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
60176000 ACHATS FOURNITURES FIL	3 585				3 585	
60176100 ACHATS FOURNITURES FIL NI	1 782				1 782	
60177000 ACHATS FOURNITURES GARNITURES	54 363				54 363	
60177100 ACHATS FOURNIT. GARNITURES NI	1 844				1 844	
60178000 ACHATS FOURN. TYPE VOYAGEURS	10 588				10 588	
60178100 ACHATS FOURN.TYPE VOYAGEURS NI	618				618	
60211000 ACHATS FOURN. DOUBLURES				350	-350	NS
60212000 ACHATS FOURN. BOUTONS				30 144	-30 144	NS
60213000 ACHATS FOURN. FERMETURES				14 669	-14 669	NS
60215000 ACHATS FOURN. VIGNETTES				28 670	-28 670	NS
60216100 ACHATS FOURNITURES FIL				1 329	-1 329	NS
60217000 ACHATS FOURNITURES GARNITURES				55 384	-55 384	NS
60218000 ACHATS FOURN. TYPE VOYAGEURS				11 183	-11 183	NS
60260000 EMBALLAGES CINTRES				19 162	-19 162	NS
60261000 EMBALLAGES HOUSSES & SACS	2 826		2 453		372	15.18
60262000 EMBALLAGES CONDITION. NI	37 040		54 813		-17 772	-32.42
<b>VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)</b>	<b>-11 278</b>		<b>-150 971</b>		<b>139 693</b>	<b>92.53</b>
60310000 VARIAT.M.P.& FOURNITURES	-74 924		-132 940		58 016	43.64
60311000 VAR STOCKS AUTRES MATIERES	54 527		-6 786		61 313	903.52
60320000 VARIAT.AUTRES APPROVIS.	9 119		-11 245		20 364	181.09
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>5 739 531</b>		<b>6 619 855</b>		<b>-880 323</b>	<b>-13.30</b>
60400000 FACONS TRICOTAGE			132 138		-132 138	NS
60400100 FACONS TRICOTAGE	8 397				8 397	
60400200 FACONS TRICOTAGE ETRANGER			20 088		-20 088	NS
60400400 FACONS CONFECTION			232 636		-232 636	NS
60401000 FACONS CONFECTION TV ROUMANIE	45 430				45 430	
60401100 FACONS TRICOTAGE ETRANGER	9 401				9 401	
60402000 FACONS CONFECTION	255 586				255 586	
60403000 FACONS CONFECTION SPECIALE	5 765				5 765	
60421000 FACON TRICOTAGE TV FRANCE	1 799				1 799	
60422000 FACONS CONFEC. TYPE VOYAGEURS	69 893		62 700		7 193	11.47
60429000 FACON CONFEC.TYPE VOY.BULGARIE	25 971		26 569		-599	-2.25
60429100 FACON CONF.SPEC.T.VOY.BULGARIE	889				889	
60431100 FACON TRICOTAGE SPEC.ETRA			6		-6	NS
60439000 FACONS CONFECTION BULGARIE	202 543		146 188		56 354	38.55
60439100 FACONS CONFEC.SPEC. BULGARIE	172		73		99	135.79
60440000 FACON CO-TRAITANCE PORTUGAL			4 593		-4 593	NS
60442000 FACON CO TRAITANCE FRANCE	8 133				8 133	
60443000 FACON CO TRAITANCE TUNISIE	6 165				6 165	
60447000 FACON CO-TRAITANCE UKRAINE	71 067				71 067	
60510000 VAPORISATION	72 973		56 457		16 516	29.25
60510100 VAPORISATION BG	2 272				2 272	
60511000 FOULONNAGE ET TRAIT. COMPL.	14 382		12 532		1 850	14.77
60512000 PATRONNAGE	14 367		8 584		5 783	67.37
60515000 NETTOYAGE VETEMENTS	315		742		-427	-57.58
60570000 RACCOUTRAGE A FACON	2 500		4 091		-1 591	-38.90
60610000 ELECTRICITE	71 744		64 717		7 027	10.86
60612000 EAU	8 147		3 397		4 750	139.83
60613000 GAZ	79 780		72 953		6 827	9.36
60614000 LUBRIFIANTS	1 228		1 590		-362	-22.77
60630000 PETIT OUTILLAGE	1 420		941		479	50.90
60631000 AIGUILLES			4 904		-4 904	NS
60631100 AIGUILLES	9 179				9 179	

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
60632000 EQUIPEMENT POUR BOUTIQUE	38 760		37 552		1 208	3.22
60635000 PRODUITS DETACH.& TRAIT.	367		176		191	108.48
60637000 FOURNITURES DIVERSES	30 668		42 483		-11 815	-27.81
60638000 PRODUITS D'ENTRETIEN	146		350		-204	-58.36
60639000 FRAIS DE COLLECTION	17 930		18 978		-1 048	-5.52
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	21 603		24 728		-3 125	-12.64
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	349 924		369 209		-19 286	-5.22
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	465		620		-156	-25.09
61350100 LOCATIONS MOBILIERES ABONNEES	149 704		86 185		63 519	73.70
61350200 LOCATIONS DE VOITURE ABONNEE	65 524		65 312		211	0.32
61400000 CHARGES LOCATIVES			22 938		-22 938	NS
61520000 ENTR. & REP. CONSTR.INST.	20		109 534		-109 513	-99.98
61521100 ENT REP CONSTRUCTION INSTALL.	98 352				98 352	
61550000 ENTR. & REP. MAT.CPECONFECTION			5 426		-5 426	NS
61550100 ENT REP MAT. COUPE/CONFECTION	2 908				2 908	
61551000 ENTR. & REP. SECT.COMMUNES			25 794		-25 794	NS
61551100 ENT REP MAT. COUPE/CONFECTION	31 430				31 430	
61552000 ENTR. & REP. MAT.TRICOTAGE	7 574		12 332		-4 758	-38.58
61553000 ENTR. & REP. MAT.APPRETS	413		80		333	414.61
61556100 MAINTENANCE MAT DE BUREAU	3 041		911		2 130	233.74
61557000 ENTR. & REP. MAT.TRANSPORT	17 325		17 315		10	0.06
61559000 ENTR. & REP. MAT. DISPRO	9 753		4 996		4 757	95.22
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 234		120 276		-119 042	-98.97
61560100 MAINTENANC EINFO ABONNEE	121 698				121 698	
61560200 MAINTENANCE INFORMATIQUE	416				416	
61611000 ASSURANCES INCENDIE	30 732		30 253		478	1.58
61631000 ASSURANCES MARCH.TRANSP.	15 078		15 076		2	0.01
61641000 ASSURANCES PERTES D'EXPLOIT.	30 732		30 253		478	1.58
61661000 ASSURANCES RESP.CIVILE	12 312		9 529		2 784	29.21
61671000 ASSURANCES DIVERSES	9 301		9 777		-476	-4.87
61681000 ASSURANCES AUTOMOBILES	16 065		15 986		79	0.49
61701000 ETUDES & RECHERCHES	7 276		14 277		-7 001	-49.04
61702000 DESSINS	10 133		1 080		9 053	838.28
61811000 DOCUMENTATION GENERALE	6 930		3 766		3 164	84.01
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	9 555		68 859		-59 304	-86.12
62140000 REFACTURATION HSTB			248 040		-248 040	NS
62140500 REFACTURATION GROUPE	112 044		131 333		-19 289	-14.69
62141000 REFACTURATION HSTB	217 560				217 560	
62220000 COMMISSIONS S/VENTES	262 745		285 547		-22 802	-7.99
62260000 HONORAIRES	464 204		556 371		-92 167	-16.57
62261000 HONORAIRES REMB DE FRAIS	5 156		15 050		-9 894	-65.74
62262000 FRAIS DE REPRESENT. FISCALE	21				21	
62270000 FRAIS DE CONTENTIEUX	1 063		1 989		-926	-46.54
62271000 FRAIS D'ACTES	16 536		10 218		6 317	61.82
62272000 RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX	1 408		2 118		-710	-33.53
62272100 ASSURANCE SFAC (EULER)	12 798		33 892		-21 094	-62.24
62280100 FORMATION	16 626		41 499		-24 873	-59.94
62300000 PUBLICITE LIEU DE VENTE	10 147		11 014		-867	-7.87
62300100 P.L.V. EMBALLAGES	90 405		29 120		61 285	210.46
62300200 P.L.V. ENSEIGNES	5 715		14 863		-9 148	-61.55
62300300 OBJETS PROMOTIONNELS	13 605		7 450		6 155	82.62
62300400 OPERATIONS DE SAISONNALITE	82 297		83 064		-767	-0.92
62300600 DECO.VITRINES ET INTERIEUR	20 392		14 564		5 828	40.01
62300700 P.L.V. PETIT MOBILIER	17 135		5 112		12 023	235.20
62300800 P.L.V. MANNEQUINS ETALAGE	2 570		13 991		-11 421	-81.63

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
62301000 DEFILES & PUBL. CLIENTS	71 583		67 451		4 132	6.13
62301500 PUB CLIENTS GROUPE	365 008		488 808		-123 800	-25.33
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	2 745		2 564		181	7.07
62311000 PRESSE FEMININE	6 485		234 565		-228 080	-97.24
62311300 SHOOTING PHOTO COMMUNICATION	15 479		67 151		-51 672	-76.95
62312000 PRESSE PROFESSIONNELLE	6 667		13 281		-6 614	-49.80
62320000 SALONS/EXPOSITIONS	15 966		94 034		-78 068	-83.02
62330000 SHOW ROOMS	1 474		8 408		-6 934	-82.47
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	2 500		1 716		784	45.68
62350000 INTERNET			4 400		-4 400	NS
62355000 PARTENARIAT PUB	10 000				10 000	
62360000 CATALOGUES - CREATION	54 250		69 987		-15 737	-22.49
62365000 CATALOGUES-DIFFUSION	52 500		66 550		-14 050	-21.11
62370000 PUBLICATIONS PRESSE	1 853		2 244		-391	-17.43
62378000 RELATIONS PUBLIQUES	55 252		32 960		22 292	67.64
62380000 POURBOIRES & DONS COURANTS	600		3 489		-2 889	-82.81
62385000 PUBLICITE S.M.	12 612		17 135		-4 524	-26.40
62389000 PUBLICITE & FRAIS VENTES USINE	11 370		16 670		-5 300	-31.79
62389900 PUBLICITES DIVERSES	2 640		500		2 140	428.04
62399000 FRAIS PROSPECTION AGENTS	25 012		22 993		2 019	8.78
62411000 TRANSPORTS S/ACHATS FRANCE	3 668		3 911		-244	-6.23
62411100 TRANSP S/NEGOCE FRANCE	2 240		3 198		-959	-29.98
62412000 TRANSPORTS S/ACHATS IMPORT.	12 631		16 369		-3 737	-22.83
62412100 TRANSPORTS S/NEGOCE IMP.	202 596		246 757		-44 161	-17.90
62412200 FRAIS DE DOUANE NEGOCE IMPORT	245 950		296 133		-50 183	-16.95
62414000 TRANSPORTS S/FACONS CONFECT.	131				131	
62419000 TRANSP S/FACONS BULGARIE	53 815		40 224		13 591	33.79
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES FRANCE	199 073		261 469		-62 396	-23.86
62420100 TRANSPORTS SUR RETOURS FRANCE	55 275				55 275	
62420500 TRANSP SUR RETOURS GROUPE	405		1 185		-780	-65.81
62421000 TRANSPORTS SUR VENTES EXPORT	178 891		241 577		-62 686	-25.95
62421100 TRANSPORTS SUR RETOURS EXPORT	24 796				24 796	
62422200 FRAIS DE DOUANE EXPORT	15 579		10 907		4 671	42.83
62429900 TRANSPORTS SUR RETOURS FRANCE			59 897		-59 897	NS
62429901 TRANSPORTS SUR RETOURS EXPORT			46 259		-46 259	NS
62480000 TRANSPORTS DIVERS	451		294		156	53.12
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	72 637		71 158		1 479	2.08
62510100 VOYAGES & DEPLACEMENTS AUTRES			2 741		-2 741	NS
62510200 VOY.DEPLAC.FORMATION			13		-13	NS
62510600 REUNION COLLECTION			341		-341	NS
62511000 ESSENCE AUTOMOBILE	39 287		41 760		-2 473	-5.92
62511100 VOY. ET DEPLACEMENTS AUTRES	5 852				5 852	
62511200 VOY.DEPLAC.FORMATION	1 458				1 458	
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	2 685		7 945		-5 260	-66.21
62560000 MISSIONS	203 730		216 619		-12 889	-5.95
62560100 MISSIONS AUTRES	75		67		8	12.11
62561000 MISSIONS (REUNION CLIENT)	5 335		22 657		-17 322	-76.45
62565000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 147		1 233		914	74.15
62570000 RECEPTIONS	41 774		53 370		-11 596	-21.73
62580000 LOTS CHALLENGES COMMERCIAUX	6 100		150		5 950	NS
62601000 AFFRANCHISSEMENTS	28 270		33 447		-5 176	-15.48
62602000 TELEPHONE	66 364		77 642		-11 278	-14.53
62750000 FRAIS S/EFFETS			4		-4	NS
62760000 FRAIS S/ CREDITS DOCUMENTAIRES	4 055		4 577		-522	-11.40
62780000 AUTRES FRAIS BANCAIRES	50 095		43 795		6 300	14.39

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
62810000 COTISATIONS	31 694		48 068		-16 375	-34.07
62811000 COTISATION ABON LA REDOUTE			23		-23	NS
62820000 GARDIENNAGE & SECURITE	6 616		8 795		-2 179	-24.77
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	2 550		17 174		-14 624	-85.15
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>342 754</b>		<b>388 941</b>		<b>-46 187</b>	<b>-11.88</b>
63310000 VERSEMENT DE TRANSPORT	20 376				20 376	
63311000 VERST TRANSPORT EN COMMUN			18 357		-18 357	NS
63331000 FORMATION PROFESSIONNELLE	34 802		36 718		-1 916	-5.22
63341000 EFFORT CONSTRUCTION	12 943		13 452		-509	-3.79
63350000 VERST LIB.TAXE APPRENTISSAGE	18 972		19 719		-747	-3.79
63511000 CFE/CVAE	155 029		202 744		-47 715	-23.53
63512000 TAXES FONCIERES	54 767		34 239		20 528	59.96
63514000 TAXES S/VEHICULES DE TOURISME	9 486		10 740		-1 254	-11.68
63546000 VIGNETTES AUTOMOBILES	812		2 122		-1 310	-61.74
63547000 TAXE SUR DEPENSES DE PUBLICITE	1 504		1 354		150	11.08
63580000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	7 150		13 953		-6 803	-48.76
63711000 CONTR.SOCIALE DE SOLIDARITE	1 489		8 023		-6 534	-81.44
63740000 TPHM DUE SUR VENTES CEE	11 195				11 195	
63740100 TPHM DUE SUR CHAINE ET TRAME			14 040		-14 040	NS
63780000 CONTRIBUTION HANDICAPES	14 230		13 480		750	5.56
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>2 956 746</b>		<b>2 958 727</b>		<b>-1 981</b>	<b>-0.07</b>
64110000 SALAIRES & APPOINTEMENTS	2 298 043		2 387 882		-89 839	-3.76
64111000 AVANTAGES EN NATURE	36 351				36 351	
64113000 AVTG EN NATURE	-36 351				-36 351	
64120000 CONGES PAYES	265 606		251 707		13 899	5.52
64130000 GRATIFICATIONS	203 997		208 762		-4 764	-2.28
64131000 PRIMES DIVERSES	75 021		108 563		-33 542	-30.90
64138900 PRIMES DE TRANSPORT IMPOSABLE			8 404		-8 404	NS
64139000 PRIMES DE TRANSPORT N/IMPOS.			2 684		-2 684	NS
64141000 INDEMNITE RETRAITE IMPOSABLE	11 134				11 134	
64150000 PROVISION CONGES PAYES	-5 189		24 418		-29 607	NS
64150100 PROVISION GRATIFICATION			-60 691		60 691	100.00
64200000 INDEMNITE DE LICENCIEMENT	97 021		27 000		70 021	259.34
64236000 PRIMES DE TRANSPORT IMPOSABLE	8 323				8 323	
64237000 PRIMES DE TRANSPORT NON IMPOS	2 789				2 789	
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>1 152 496</b>		<b>1 148 396</b>		<b>4 101</b>	<b>0.36</b>
64510000 ASSURANCES SOCIALES	889 018		871 404		17 614	2.02
64520000 PREVOYANCE VIVENS	47 708				47 708	
64521000 PREVOYANCE	12 366		12 522		-156	-1.25
64530200 RETRAITE CIRRES			205 076		-205 076	NS
64530400 RETRAITE IREC			32 235		-32 235	NS
64530500 RETRAITE FACUL(AGF)			51 129		-51 129	NS
64531000 RETRAITE CIRRES	155 813				155 813	
64535000 RETRAITE (IREC)	63 326				63 326	
64536000 RETRAITE FACULTATIVE (AGF)	48 939				48 939	
64550000 CHARGES SOCIALES S/C.P.	-2 335		11 449		-13 784	NS
64550100 CHARGES SOCIALES S/GRATIF.			-29 811		29 811	100.00
64580000 PREVOYANCE VIVENS			50 656		-50 656	NS
64710000 OEUVRES SOCIALES			15 726		-15 726	NS
64720000 COMITE D'ENTREPRISE	20 134		20 926		-792	-3.78
64740000 OEUVRES SOCIALES	25 068				25 068	
64741000 AVANTAGES SALARIES	1 784				1 784	



## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
64750000 SERVICE MEDICAL	6 872		6 736		136	2.02
64900000 REMBT CICE	-116 197		-99 652		-16 545	-16.60
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 001 945</b>		<b>1 239 188</b>		<b>-237 243</b>	<b>-19.15</b>
68111000 DOT AMORT IMMOB CORP ET INCORP	52 382		50 619		1 763	3.48
68111800 DOT AMTS FRAIS DE CREATION	778 719		939 837		-161 118	-17.14
68112000 DOT AMORT IMMOS CORPORELLES	170 844		248 732		-77 888	-31.31
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 245 808</b>		<b>1 277 758</b>		<b>-31 950</b>	<b>-2.50</b>
68173000 PROV.P/DEPR.DES STOCKS	1 199 606		1 261 872		-62 266	-4.93
68174000 PROV.P/DEPR.CLIENTS DOUTEUX	46 202		15 886		30 316	190.84
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>2 255 000</b>		<b>3 482 000</b>		<b>-1 227 000</b>	<b>-35.24</b>
68150000 DOT PROV P/RISQUES &CH EXPLOIT	2 255 000		3 482 000		-1 227 000	-35.24
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>17 515</b>		<b>40 774</b>		<b>-23 260</b>	<b>-57.04</b>
65160000 DROITS AUTEURS	51				51	
65300000 REMUN. CONSEIL DE SURVEILLANCE	3 938		4 483		-545	-12.16
65410000 PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	8 581				8 581	
65440000 PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.			29 271		-29 271	NS
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	4 945		7 021		-2 076	-29.57
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>23 044 622</b>		<b>26 869 088</b>		<b>-3 824 466</b>	<b>-14.23</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 522 960</b>		<b>3 654 938</b>		<b>-1 131 977</b>	<b>-30.97</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS</b>	<b>882 000</b>				<b>882 000</b>	
76110000 REVENUS TITRES PARTICIPATION	882 000				882 000	
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>2 574</b>		<b>28 310</b>		<b>-25 735</b>	<b>-90.91</b>
76400000 REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	565				565	
76510000 ESCOMPTE OBTECUS	47		1 227		-1 180	-96.18
76800000 PRODUITS FINANCIERS CAT	763		25 693		-24 931	-97.03
76816500 AUT PRODUITS FIN GROUPE	1 200		1 390		-190	-13.66
<b>REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>24 275</b>		<b>21 944</b>		<b>2 331</b>	<b>10.62</b>
78650000 S/PROV.CHARGES FINANCIERES	20 951		21 944		-993	-4.53
78660000 REP S/PROV P/DEP ELEM FINANC.	3 324				3 324	
<b>DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE</b>	<b>209 375</b>		<b>50 230</b>		<b>159 145</b>	<b>316.83</b>
76601000 GAINS DE CHANGE	209 375		50 230		159 145	316.84
76680000 ECRATS D'ARRONDIS EURO			0		-0	NS
<b>Total des Produits financiers</b>	<b>1 118 224</b>		<b>100 484</b>		<b>1 017 741</b>	<b>NS</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>5 508 383</b>		<b>2 302 275</b>		<b>3 206 108</b>	<b>139.26</b>
68650000 PROV.P/CHARGES FINANCIERES	7 383		20 951		-13 568	-64.76
68660000 DOT PROV P/DEPR ELEM. FINANC.	4 744 000		409 166		4 334 834	NS
68660100 DOT PROV/CREANCES RATT PART	757 000		1 872 158		-1 115 158	-59.57
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	<b>61 545</b>		<b>77 216</b>		<b>-15 671</b>	<b>-20.29</b>
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	13 559		14 518		-959	-6.60
66150000 INTERETS C/CTS	46		39		7	17.95
66161000 INTERETS BANCAIRES	17 858		36 210		-18 352	-50.68
66510000 ESCOMPTE ACCORDES	769		1 965		-1 196	-60.85

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
66511000 ESC ACCORDES ETRANGER	29 313		24 484		4 829	19.72
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	81 299		97 210		-15 912	-16.37
66601000 PERTES DE CHANGE	81 299		97 210		-15 911	-16.37
66680000 ECARTS D'ARRONDIS EURO			0		-0	NS
<b>Total des Charges financières</b>	<b>5 651 227</b>		<b>2 476 702</b>		<b>3 174 525</b>	<b>128.18</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-4 533 003</b>		<b>-2 376 218</b>		<b>-2 156 785</b>	<b>-90.77</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-2 010 042</b>		<b>1 278 720</b>		<b>-3 288 762</b>	<b>-257.19</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			311 492		-311 492	-100.00
77180000 PROD EXCEPT SUR OP DE GESTION			311 492		-311 492	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 500		21 968		-18 468	-84.07
77520000 PROD.CESS.IMMOB.CORPORELLES	3 500		21 968		-18 468	-84.07
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	331 487		515 482		-183 995	-35.69
78720000 REP. SUR PROV. REGLEMENTEE	76 487		186 482		-109 995	-58.98
78750000 REPR.S/PROV.CHARGES EXCEPT.	255 000		329 000		-74 000	-22.49
<b>Total des Produits exceptionnels</b>	<b>334 987</b>		<b>848 942</b>		<b>-513 956</b>	<b>-60.54</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	214 439		493 958		-279 519	-56.59
67120000 PENALITES & AMENDES	1 800		23		1 777	NS
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	212 639		400 000		-187 361	-46.84
67181500 CHARGES EXCEPTIONNELLES GROUPE			93 935		-93 935	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 232		55 773		-47 541	-85.24
67510000 VAL COMPT ACTIF CEDE INCORP.			1 999		-1 999	NS
67520000 V.N.C. IMMOB.CORPOR.CEDEES	8 232		53 775		-45 543	-84.69
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	66 213		88 288		-22 074	-25.00
68720000 DOT PROV REGLEMENTEES	66 213		88 288		-22 074	-25.00
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	<b>288 884</b>		<b>638 019</b>		<b>-349 135</b>	<b>-54.72</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>46 103</b>		<b>210 924</b>		<b>-164 821</b>	<b>-78.14</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES	584 551		412 164		172 387	41.82
69500000 IMPOT S/LES BENEFICES	584 671		613 665		-28 994	-4.72
69500100 CREDIT COLLECTION			-200 000		200 000	100.00
69500200 CREDIT MECENAT	-120		-1 501		1 381	92.01
<b>Total des produits</b>	<b>27 020 793</b>		<b>31 473 452</b>		<b>-4 452 658</b>	<b>-14.15</b>
<b>Total des charges</b>	<b>29 569 284</b>		<b>30 395 972</b>		<b>-826 689</b>	<b>-2.72</b>
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	<b>-2 548 490</b>		<b>1 077 479</b>		<b>-3 625 970</b>	<b>-336.52</b>

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2015 12	% CA
<b>Ventes marchandises + Production</b>	20 243 036	100.00	24 557 407	100.00	26 608 080	100.00
+ Ventes de marchandises	15 461 916	100.00	19 712 735	100.00	21 060 166	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	7 269 104	47.01	8 524 346	43.24	8 747 638	41.54
<b>Marge commerciale</b>	8 192 812	52.99	11 188 389	56.76	12 312 527	58.46
+ Production vendue	4 100 858	85.77	3 882 592	80.14	4 823 645	86.95
+ Production stockée ou déstockage	-93 773	-1.96	11 899	0.25	-140 934	-2.54
+ Production immobilisée	774 035	16.19	950 181	19.61	865 203	15.60
<b>Production de l'exercice</b>	4 781 120	100.00	4 844 672	100.00	5 547 914	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés	1 063 724	22.25	1 189 103	24.54	1 137 872	20.51
- Sous traitance directe	818 020	17.11	707 396	14.60	818 774	14.76
<b>Marge brute de production</b>	2 899 376	60.64	2 948 173	60.85	3 591 268	64.73
<b>Marge brute globale</b>	11 092 188	54.80	14 136 561	57.57	15 903 795	59.77
- Autres achats + charges externes	4 921 511	24.31	5 912 458	24.08	6 050 162	22.74
<b>Valeur ajoutée</b>	6 170 677	30.48	8 224 103	33.49	9 853 634	37.03
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	342 754	1.69	388 941	1.58	398 733	1.50
- Salaires personnel	2 956 746	14.61	2 958 727	12.05	3 099 280	11.65
- Charges sociales personnel	1 152 496	5.69	1 148 396	4.68	1 243 288	4.67
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	1 718 681	8.49	3 728 039	15.18	5 112 332	19.21
+ Autres produits de gestion courante	323 000	1.60	335 429	1.37	367 869	1.38
- Autres charges de gestion courante	17 515	0.09	40 774	0.17	45 777	0.17
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	5 001 547	24.71	5 631 189	22.93	5 525 216	20.77
- Dotations aux amortissements	1 001 945	4.95	1 239 188	5.05	1 117 099	4.20
- Dotations aux provisions	3 500 808	17.29	4 759 758	19.38	5 521 044	20.75
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 522 960	12.46	3 654 938	14.88	4 321 496	16.24
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1 118 224	5.52	100 484	0.41	299 000	1.12
- Charges financières	5 651 227	27.92	2 476 702	10.09	181 517	0.68
<b>Résultat courant</b>	-2 010 042	-9.93	1 278 720	5.21	4 438 979	16.68
+ Produits exceptionnels	334 987	1.65	848 942	3.46	291 081	1.09
- Charges exceptionnelles	288 884	1.43	638 019	2.60	3 199 159	12.02
<b>Résultat exceptionnel</b>	46 103	0.23	210 924	0.86	-2 908 078	-10.93
- Impôt sur les bénéfices	584 551	2.89	412 164	1.68	484 069	1.82
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	-2 548 490	-12.59	1 077 479	4.39	1 046 833	3.93





## **DOSSIER FISCAL**



**BILAN - ACTIF**

1

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 13 BOULEVARD DES ETINES 42124 LE COTEAU CEDEX Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7 Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX	386 381	CQ	91 959	294 422	259 323
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 885 643	AG	2 791 358	94 285	106 591
	Fonds commercial (1)	AH	160	AI		160	160
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	350 178	AK		350 178	368 405
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	292 813	AO	144 329	148 484	148 484
	Constructions	AP	2 499 179	AQ	2 035 667	463 511	487 153
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 999 983	AS	3 860 098	139 885	138 876
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 482 981	AU	2 123 258	359 723	406 569
	Immobilisations en cours	AV	4 401	AW		4 401	2 211
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	15 615 180	CV	5 149 842	10 465 338	7 719 338
	Créances rattachées à des participations	BB	19 311 355	BC	2 629 158	16 682 197	21 817 590
	Autres titres immobilisés	BD	4 670	BE		4 670	4 670
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	23 029	BI		23 029	22 804	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>47 855 953</b>	<b>BK</b>	<b>18 825 669</b>	<b>29 030 283</b>	<b>31 482 175</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	1 260 269	BM	610 814	649 455	751 390
	En cours de production de biens	BN	155 150	BO		155 150	60 909
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	430 260	BS	397 965	32 295	140 914
	Marchandises	BT	2 491 905	BU	190 827	2 301 078	2 909 016
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 917 270	BY	66 695	1 850 575	3 655 207
ACTIF CIRCULANT	Autres créances (3)	BZ	17 444 962	CA	5 162	17 439 800	16 978 003
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
STOCKS *	Disponibilités	CF	843 975	CG		843 975	2 311 533
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	135 845	CI		135 845	82 774
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>24 679 635</b>	<b>CK</b>	<b>1 271 463</b>	<b>23 408 173</b>	<b>26 889 746</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
CREANCES	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	7 383			7 383	20 951
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>72 542 971</b>	<b>IA</b>	<b>20 097 132</b>	<b>52 445 839</b>	<b>58 392 871</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	19 334 385	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SANéant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2...3.0.0...0.0.0.....)	DA	2 300 000	2 300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 477 024	7 477 024	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC	105 441	105 441	
	Réserve légale (3)	DD	230 000	230 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	32 973 179	31 895 700	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(2 548 490)	1 077 479	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	564 136	574 410	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	41 101 291	43 660 055	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 383	279 275	
	Provisions pour charges	DQ	2 255 000	3 482 000	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	2 262 383	3 761 275	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	306 146	1 536 463	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	4 772 497	4 353 067	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5	184	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 801 169	3 539 928	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 016 740	1 260 177	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	6 321	23 205	
	Autres dettes	EA	143 984	208 286	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	9 046 864	10 921 310		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	35 302	50 232	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	52 445 839	58 392 871		
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	105 441	105 441
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 046 864	10 897 366		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	282 202	1 390 323		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 689 574	FB	4 772 342	FC	15 461 916	19 712 735	
	Production vendue	{ biens* services*	FD	1 855 996	FE	1 552 632	FF	3 408 628	3 265 759
			FG	632 773	FH	59 457	FI	692 230	616 834
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 178 343	FK	6 384 431	FL	19 562 774	23 595 327	
	Production stockée*					FM	(93 773)	11 899	
	Production immobilisée*					FN	774 035	950 181	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 001 547	5 631 189	
	Autres produits (1) (11)					FQ	323 000	335 429	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	25 567 582	30 524 026
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6 565 082	8 788 169	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	704 022	(263 823)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 075 002	1 340 074	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 278)	(150 971)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 739 531	6 619 855	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	342 754	388 941	
	Salaires et traitements*					FY	2 956 746	2 958 727	
	Charges sociales (10)					FZ	1 152 496	1 148 396	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 001 945	1 239 188
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 245 808	1 277 758
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 255 000	3 482 000
	Autres charges (12)					GE	17 515	40 774	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	23 044 622	26 869 088	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	2 522 960	3 654 938	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	882 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 574	28 310	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	24 275	21 944	
	Différences positives de change					GN	209 375	50 230	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 118 224	100 484	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 508 383	2 302 275	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	61 545	77 216	
	Différences négatives de change					GS	81 299	97 210	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	5 651 227	2 476 702	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(4 533 003)	(2 376 218)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(2 010 042)	1 278 720	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>DEVERNOIS SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	311 492
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	331 487
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	334 987
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	214 439
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 232
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	66 213
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	288 884
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	46 103
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	HK	584 551	412 164
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	27 020 793
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	29 569 284
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(2 548 490)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	247 291
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	10 000
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	51
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)  Cf état annexe	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		288 884	334 987
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA

Néant

\*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2						
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
						3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	497 741	D8	D9	813 818				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 216 791	KE	KF	390 254				
CORPORELLES	Terrains					KG	292 813	KH	KI					
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants ]	L9		KJ	1 101 018	KK	KL					
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants ]	M1		KM		KN	KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[ Dont Composants ]	M2		KP	KQ	10 489				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[ Dont Composants ]	M3		KS	KT	43 574				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	1 489 892	KW	KX	40 096			
		Matériel de transport *					KY	243 388	KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	721 562	LC	LD	15 438			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	2 211	LI	LJ	2 190				
	Avances et acomptes					LK		LL	LM					
	TOTAL III					LN	9 194 964	LO	LP	111 787				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T				
Autres participations					8U	31 814 928	8V	8W	3 111 607					
Autres titres immobilisés					IP	4 670	IR	IS						
Prêts et autres immobilisations financières					IT	22 804	IU	IV	225					
TOTAL IV					LQ	31 842 402	LR	LS	3 111 832					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	44 751 898	OH	OJ	4 427 692					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		4				
						1		2		3				
						2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	925 178	DØ	386 381	D7	386 381	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	368 405	LV	2 659	LW	3 235 981	IX	3 235 981	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	292 813	LZ	292 813	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 101 018	MC	1 101 018		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agenets et am. des constructions					IS		MG		MH	1 398 160	MI	1 398 160	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	3 999 983	ML	3 999 983	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		MM	0	MN	1 529 988	MO	1 529 988
		Matériel de transport					IV		MP	25 848	MQ	217 541	MR	217 541
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	1 547	MT	735 453	MU	735 453	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	4 401	NB	4 401	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG	27 395	NH	9 279 356	NI	9 279 356		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OØ		M7		OØ		
	Autres participations					IØ		OØ	0	OY	34 926 535	OZ	34 926 535	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	4 670	2D	4 670	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	23 029	2G	23 029	
	TOTAL IV					I3		NJ	0	NK	34 954 234	2H	34 954 234	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	368 405	OØ	955 232	ØL	47 855 953	OØ	47 855 953		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

GVGM

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SANéant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	238 418	EL	778 719	EM	925 178	EN	91 959		
Autres immobilisations incorporables <b>TOTAL II</b>		PE	2 741 634	PF	52 382	PG	2 658	PH	2 791 358		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	887 974	PN	6 550	PO		PQ	894 524		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	1 113 562	PW	27 582	PX		PY	1 141 143		
	Autres	PZ	3 817 533	QA	42 565	QB	( 0 )	QC	3 860 098		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 420 494	QE	10 036	QF		QG	1 430 530		
	Matériel de transport	QH	100 452	QI	30 753	QJ	18 184	QK	113 021		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	527 326	QM	53 359	QN	978	QO	579 707		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL III</b>		QU	7 867 342	QV	170 844	QW	19 163	QX	8 019 023		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	10 847 394	ØP	1 001 945	ØQ	946 999	ØR	10 902 340		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6	
Autres immob. incor- porelles <b>TOTAL II</b>	N7	14 213	N8	P6	P7	21 884	P8	P9	Q1	( 7 671 )		
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	7 328	R1	R2	14 477	R4	R5	R6	( 7 149 )		
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S1	S2	S3			
Inst. techniques mat. et outillage	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	4 060	T4	T5	24 782	T7	T8	T9	( 20 722 )		
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	1 996	U2	U3	4 882	U5	U6	U7	( 2 886 )		
	Matériel de transport	U8	7 814	U9	V1	5 497	V3	V4	V5	2 317		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	30 802	V7	V8	4 965	W1	W2	W3	25 837		
Autres immobilisations corporelles	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W7	W8	W9			
	<b>TOTAL III</b>	X2	52 000	X3	X4	54 603	X6	X7	X8	( 2 603 )		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM					NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	66 213	NQ	NR	NS	76 487	NT	NU	NV	( 10 274 )		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	66 213		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	76 487		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	( 10 274 )		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SANéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	574 410	TM	66 213	TN	76 486	TO	564 136	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	574 410	TS	66 213	TT	76 486	TU	564 136	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	255 000	4B		4C	255 000	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	20 951	4U	7 383	4V	20 951	4W	7 383	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 485 324	5W	2 255 000	5X	3 485 324	5Y	2 255 000	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	3 761 275	TV	2 262 383	TW	3 761 275	TX	2 262 383	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	144 329	6F		6G		6H	144 329
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	405 842	9V	4 744 000	9W		9X	5 149 842
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	1 872 158	O7	757 000	O8		O9	2 629 158	
	Sur stocks et en cours	6N	1 261 872	6P	1 199 606	6R	1 261 872	6S	1 199 606	
	Sur comptes clients	6T	29 837	6U	46 202	6V	9 344	6W	66 695	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6 202	6Y		6Z	1 040	7A	5 162	
<b>TOTAL III</b>	7B	3 720 240	TY	6 746 808	TZ	1 272 256	UA	9 194 792		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	8 055 925	UB	9 075 404	UC	5 110 018	UD	12 021 311		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 500 808	UF	4 754 256				
	- financières		UG	5 508 383	UH	24 275				
	- exceptionnelles		UJ	66 213	UK	331 487				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA Néant  \*

<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1			2	3		
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Créances rattachées à des participations		<b>UL</b>	19 311 355	<b>UM</b>	19 311 355		<b>UN</b>		
	Prêts (1) (2)		<b>UP</b>		<b>UR</b>			<b>US</b>		
	Autres immobilisations financières		<b>UT</b>	23 029	<b>UV</b>	23 029		<b>UW</b>		
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux		<b>VA</b>	114 985	114 985					
	Autres créances clients		<b>UX</b>	1 802 284	1 802 284					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ( UO )		<b>ZI</b>							
	Personnel et comptes rattachés		<b>UY</b>	237	237					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		<b>UZ</b>	124	124					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		<b>VM</b>	215 668	215 668				
		Taxe sur la valeur ajoutée		<b>VB</b>	79 844	79 844				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>VN</b>						
		Divers		<b>VP</b>	28 171	28 171				
	Groupe et associés (2)		<b>VC</b>	17 028 521	17 028 521					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		<b>VR</b>	92 397	92 397					
	Charges constatées d'avance		<b>VS</b>	135 845	135 845					
	<b>TOTAUX</b>			<b>VT</b>	38 832 462	<b>VU</b>	38 832 462	<b>VV</b>		
	<b>RENVOS</b>	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	<b>VD</b>						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			<b>VE</b>							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		<b>VF</b>						

<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1			2	3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		<b>7Y</b>							
		Autres emprunts obligataires (1)		<b>7Z</b>							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		<b>VG</b>	282 202	282 202					
		à plus de 1 an à l'origine		<b>VH</b>	23 944	23 944					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		<b>8A</b>	112 450	112 450					
		Fournisseurs et comptes rattachés		<b>8B</b>	2 801 169	2 801 169					
		Personnel et comptes rattachés		<b>8C</b>	420 573	420 573					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		<b>8D</b>	485 898	485 898					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		<b>8E</b>								
	Taxe sur la valeur ajoutée		<b>VW</b>	82 632	82 632						
	Obligations cautionnées		<b>VX</b>								
	Autres impôts, taxes et assimilés		<b>VQ</b>	27 638	27 638						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		<b>8J</b>	6 321	6 321					
		Groupe et associés (2)		<b>VI</b>	4 660 048	4 660 048					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		<b>8K</b>	143 984	143 984					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		<b>ZZ</b>							
		Produits constatés d'avance		<b>8L</b>							
<b>TOTAUX</b>			<b>VY</b>	9 046 859	<b>VZ</b>	9 046 859					
<b>RENVOS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		<b>VJ</b>		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		<b>VL</b>	2 244		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		<b>VK</b>	121 964	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, WC, etc.), and amounts. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Total result is 1 754 014.

QUADREATUS Informatique



Désignation de l'entreprise : <u>DEVERNOIS SA</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	333 072
--	----	---------

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	202 884	ZW	245 217
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
PROVISIONS POUR PERTE DE CHANGE	8X	7 383	8Y	20 951
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	9K	1 489	9L	8 023
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	211 756	YO	274 191
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>DEVERNOIS SA</u>												Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	<b>ZB</b>								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	1 077 479		Dividendes		<b>ZE</b>	1 077 479							
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>									
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	1 077 479		Report à nouveau	<b>ZG</b>									
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZH</b>	<b>TOTAL II</b>	1 077 479							
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	<b>J7</b>			<b>YQ</b>										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				<b>YR</b>										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				<b>YS</b>										
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance				<b>YT</b>	818 020	707 396								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	<b>J8</b>	565 617		<b>XQ</b>	565 616	544 265								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				<b>YU</b>	339 158	448 232								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				<b>SS</b>	517 812	661 137								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				<b>YV</b>	262 745	285 547								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	<b>ES</b>			<b>ST</b>	3 236 179	3 973 278								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				<b>ZJ</b>	5 739 531	6 619 855								
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				<b>YW</b>	155 029	202 744								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	<b>ZS</b>			<b>9Z</b>	187 725	186 197								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				<b>YX</b>	342 754	388 941								
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				<b>YY</b>	3 820 980	4 008 183								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				<b>YZ</b>	2 059 552	2 145 986								
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				<b>OB</b>	3 340 361									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				<b>OS</b>										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				<b>ZK</b>	%	%								
	- Numéro de centre de gestion agréé *	<b>XP</b>				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 <b>ZR</b> 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	<b>RG</b>													
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	<b>RH</b>													
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	<b>JA</b>	1 789 294	Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 % <b>JL</b>								
				Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations <b>JC</b> 116 317								
	Groupe : résultat d'ensemble.	<b>JD</b>	( 2 584 283 )	Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 % <b>JO</b>								
				Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations <b>JF</b> 371 703								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	<b>JH</b>	1	N° SIRET de la société mère du groupe	<b>JJ</b>	4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 immo. incorporell	927 837		927 837		
	2 immo. corporelles	27 394		19 163		8 231
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1						
	2	3 500	(4 731)	(4 731)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					(4 744 000)
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨) (4 731)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩) (A) (B) (ventilation par taux) (C)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA

Néant  \*

**A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SANéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA  
Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

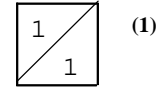


16

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : DEVERNOIS SA										Néant <input type="checkbox"/> *					
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :						4	0	5	8	8	0	4	8	5	
Exercice ouvert le : 01/01/2017						et clos le : 31/12/2017						Durée en nombre de mois		1	2
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											OA	19 562 774			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées											OK	10 000			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges											OT				
<b>TOTAL 1</b>											OX	19 572 774			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OH	313 000			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											OE	392 300			
Subventions d'exploitation reçues											OF				
Variation positive des stocks											OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											OI	71 784			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											XT				
<b>TOTAL 2</b>											OM	777 084			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>															
Achats											ON	7 640 083			
Variation négative des stocks											OQ	786 517			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances											OR	5 173 916			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée											OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OW	17 515			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OY				
<b>TOTAL 3</b>											OJ	13 618 031			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>															
Calcul de la valeur ajoutée											(total 1 + total 2 - total 3)		OG	6 731 827	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).											SA	6 731 827			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>															
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	x								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)						GX	19 572 774		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	77			
Période de référence						GY	01/01/2017		GZ	31/12/2017					
Date de cessation								HR							
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>															
Effectif moyen du personnel * :											YP	77			
dont apprentis											YF				
dont handicapés											YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale											RL				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.															

QUADRATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DEVERNOIS SA

ADRESSE (voie)

13 BOULEVARD DES ETINES CS 40009

CODE POSTAL

42124

VILLE

LE COTEAU CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

236 770

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

10

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

62 288

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SARL

Dénomination

H.S.T.B. SARL

N° SIREN (si société établie en France)

489219857

% de détention

79.17

Nb de parts ou actions

236 770

Adresse :

N°

Voie

LE GROS CHENE

Code postal

42120

Commune

PERREUX

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DEVERNOIS SA

ADRESSE (voie) 13 BOULEVARD DES ETINES CS 40009

CODE POSTAL 42124 VILLE LE COTEAU CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique  Dénomination DEVERNOIS LUXEMBOURG

N° SIREN (si société établie en France) LU 2 2 2 5 2 9 % de détention 100.00

Adresse : N° 23 Voie RUE PHILIPPE II L 2340

Code postal  Commune LUXEMBOURG Pays Forme juridique  Dénomination DEVERNOIS PORTUGAL

N° SIREN (si société établie en France) P 5 0 8 , 6 8 2 , % de détention 100.00

Adresse : N°  Voie AV FERNANDO PESSOA LT,3,16Code postal 01990 Commune LISBOA PORTUGAL Pays 

Forme juridique SA Dénomination SO.FRA.DE SA

N° SIREN (si société établie en France) 3 2 1 7 3 6 3 2 4 % de détention 100.00

Adresse : N°  Voie LES ETINESCode postal 42120 Commune LE COTEAU Pays Forme juridique  Dénomination DEVERNOIS ESPANA

N° SIREN (si société établie en France) B P 7 8 6 6 4 1 2 % de détention 99.75

Adresse : N° 27 Voie CALLE AYALA

Code postal  Commune MADRID Espagne Pays 

Forme juridique SARL Dénomination SARL SOCAD

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 9 0 1 8 2 5 4 % de détention 98.00

Adresse : N°  Voie LES ETINESCode postal 42120 Commune LE COTEAU Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
DEVERNOIS SA			13 BOULEVARD DES ETINES CS 40009 42124 LE COTEAU CEDEX		
SIRET	4	0	5	8	8
	0	4	8	5	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	FABRICATION DE VETEMENTS DE DESSUS			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	1 754 014	Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers côtées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I			Nom et adresse du conseil:		
GVGM 5 RUE DU FUYANT 42300 ROANNE Tél: 04.77.44.75.75			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 08/03/2018      Lieu: ROANNE		
Tél:			Qualité et nom du signataire: EXPERTS COMPTABLES		
			Signature: SCP GVGM		

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			<b>Total (a à h)</b>

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les 8

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	









Formulaire obligatoire  
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES  
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)**

**Au titre de 2017.**

Dénomination de l'entreprise	DEVERNOIS SA													
N° SIRET de l'établissement principal	4	0	5	8	8	0	4	8	5	0	0	0	1	7
Adresse	N°	13												
	Voie	BOULEVARD DES ETINES												
	Code postal	4	2	1	2	4								
	Commune	LE COTEAU CEDEX												
Code Activité	1	4	1	3	Z									
Activité	FABRICATION DE VETEMENTS DE DESSUS													

A	Date	Signature
ROANNE	08/03/2018	SCP GVGM

**I. GÉNÉRALITÉS**

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	au	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W	/			/				
-------------------	---	---	---	--	--	---	--	--	--	--

**II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Valeur ajoutée	A2	6 731 827
Chiffre d'affaires de référence	A3	19 572 774
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2017			
Dénomination de l'entreprise : DEVERNOIS SA			Néant
SIREN de l'entreprise	4 0 5 8 8 0 4 8 5	PME au sens communautaire	Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/>
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :			
SIREN de la société déclarante	4 0 5 8 8 0 4 8 5		
Dénomination de la société mère : DEVERNOIS			
SIREN de la société mère	4 0 5 8 8 0 4 8 5		
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>			
<b>CREANCES REPORTABLES</b>			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			120
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 7 %] + [ligne 4 x 9 %] ] x 10/90 + ligne 5)			116 197
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont préfinancement			116 197
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	1 659 957
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage			
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement			
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés			
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice			
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)			

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

## II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

### CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

## III - CAS PARTICULIERS

### CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

### CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2017														
Dénomination de l'entreprise : SA SO . FRA . DE SA								Néant						
SIREN de l'entreprise		3	2	1	7	3	6	3	2	4	PME au sens communautaire		Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés										Cocher la case				
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA														
SIREN de la société mère		4	0	5	8	8	0	4	8	5				
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>														
<b>CREANCES REPORTABLES</b>														
Réduction d'impôt en faveur du mécénat														
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen														
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 7 %] + [ligne 4 x 9 %] ] x 10/90 + ligne 5)												255 386		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM														
Dont préfinancement												255 386		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1		3 648 373		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2				
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)										3				
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail										4				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5				
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>														
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise														
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés														
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage														
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs														
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)														
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement														
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)														
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés														
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice														
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>														
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)														

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

## II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

### CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

## III - CAS PARTICULIERS

### CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

### CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2017											
Dénomination de l'entreprise : SARL SARL SOCAD										Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
SIREN de l'entreprise				4 1 9 0 1 8 2 5 4				PME au sens communautaire		Cocher la case <input type="checkbox"/>	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés								Cocher la case <input type="checkbox"/>			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :											
SIREN de la société déclarante											
Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA											
SIREN de la société mère				4 0 5 8 8 0 4 8 5							
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>											
<b>CREANCES REPORTABLES</b>											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 7 %] + [ligne 4 x 9 %] ] x 10/90 + ligne 5)											
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											
Dont préfinancement											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)										3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnité de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail										4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE</b>											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage											
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)											
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement											
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)											
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés											
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice											
<b>CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)											

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

## II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

### CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

## III - CAS PARTICULIERS

### CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

### CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**REDUCTION D'IMPOT MECENAT**

(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

**Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou année<sup>(1)</sup>**

Dénomination de l'entreprise	DEVERNOIS SA		
Adresse	13 BOULEVARD DES ETINES	42124 LE COTEAU CEDEX	
N° SIREN	405880485		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	25 567 582	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 0.5 %)	2	127 838
----------------------------------	---	------------	---	---	---------

**I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	200	
● Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>(2)</sup>	3b		
● Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	200	
● Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

**II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ**

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	200
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	127 638

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.



**III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>(3)</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>(4)</sup>		Excédents imputés <sup>(5)</sup>		Excédents restant à imputer <sup>(6)</sup> (colonne 1 - colonne 3)
N-5		A	127 638	10		
N-4		B (A-10)	127 638	11		
N-3		C (B-11)	127 638	12		
N-2		D (C-12)	127 638	13		
N-1		E (D-13)	127 638	14		
				15	Total	

**IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT**

Réduction d'impôt de l'exercice <sup>(7)</sup> [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	120
--	----	-----

**Entreprises individuelles :** les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés :** les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

**V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) <sup>(8)</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
<b>Total</b>		

**VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	120
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17)	20	120

(3) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

(4) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

(5) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(6) Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

(7) Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

(8) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

**VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042  
(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)**

**SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 <sup>(9)</sup>	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 - ligne 22)	23	

**RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE**

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine <b>1</b>	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 <sup>(10)</sup> <b>2</b>	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N <sup>(11)</sup> (colonne 1 - colonne 2) <b>3</b>
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 <sup>(12)</sup>		TOTAL	24
<b>Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) <sup>(13)</sup></b>			25

(9) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(10) Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(11) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

(12) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

(13) Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

Exercice clos le : 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise :	DEVERNOIS SA	N° Siret :	40588048500017
Adresse :	13 BOULEVARD DES ETINES CS 40009 42124 LE COTEAU CEDEX		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : 

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2017
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	<b>1</b>	1 659 957
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7.0 %)	<b>2</b>	116 197.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	<b>3a</b>	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7.0 %) x 100/90)	<b>3b</b>	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	<b>4</b>	116 197.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	<b>5</b>	
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)</b>	<b>6</b>	<b>116 197.00</b>

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
<b>TOTAL</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CREANCE**

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

**IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):**

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	<b>8</b>	116 197.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	<b>9</b>	116 197
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	<b>10</b>	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	<b>11</b>	

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	<b>12</b>	371 583
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	<b>13</b>	371 583
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	<b>14</b>	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	<b>15</b>	

**IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	<b>16</b>	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	<b>17</b>	

**IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

**IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	<b>18</b>	
---	-----------	--



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DEVERNOIS SA

N° SIRET : 4 | 0 | 5 | 8 | 8 | 0 | 4 | 8 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Adresse du service des impôts des entreprises : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
où est déposée la déclaration de résultats : 42300 ROANNENéant  \*

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017  
Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)**I - RÉINTÉGRATIONS**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	5 630 147
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	35 280
<b>TOTAL I</b>	E3	5 665 427

**II - DÉDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	2 548 490
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)	E5	1 327 643
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme <ul style="list-style-type: none"> <li>• imposées au taux de 19 %</li> <li>• imposées au taux de 15 %</li> <li>• imposées au taux de 0 %</li> <li>• imputées sur les moins-values nettes à long terme</li> <li>• imputées sur les déficits antérieurs</li> <li>• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)</li> </ul>	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

**III - RÉSULTAT FISCAL**

<b>TOTAL II</b>	F1	3 876 133
Bénéfice (I-II)	F2	1 789 294
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		
Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*	F6	
Bénéfice	F8	1 789 294
Résultat fiscal		
Déficit	F9	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DEVERNOIS SA

Néant  \*Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017  
clos le : 31122017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	( 4 744 000 )
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

**I - SUIVI DES DÉFICITS\***

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8
Total des déficits restant à reporter	H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

**II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
			(3)				
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **DEVERNOIS SA**  
ou du groupe :Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
42300 ROANNE**

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée **40588048500017**Exercice ouvert le : **01012017** Clos le : **31122017**Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 754 014	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	1 754 014	CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ	1 754 014	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations							
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	4744000	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	4744000	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
<b>SOUS TOTAL</b>	BS	ED	EE	4744000	A8	EF	EG	4744000
<b>TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %</b>	BR			A9				
<b>TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %</b>		B7			B6			
<b>TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %</b>			B5			B4		

## C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	
---	----	--

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

DEVERNOIS SA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble) 

42300 ROANNE

SIRET Société intégrée 40588048500017

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Néant  \*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB							
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.		FD			FE							
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ							
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH							
TOTAL		FK			FL							
BENEFICE (2) FK - FL      DEFICIT FL - FK		FM			FN							
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : DEVERNOIS SA

N°SIRET : 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Néant  \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 754 014
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	1 754 014

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

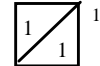
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE D CLARANT

Dénomination de la société mère :																												
SIREN de la société mère :																												
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										DEVERNOIS SA																		
SIREN de la société intégrée :										4	0	5	8	8	0	4	8	5										
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 42300 ROANNE																		
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	1	7	Clos le :			3	1	1	2	2	0	1	7
<b>A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>										<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>					<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>													
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)															MB													
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD													
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ					MK													
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO													
TOTAL										MP					MQ													

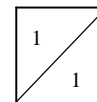
B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

- La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.
- Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

QUADRATUS Informatique



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA

N° SIRET 40588048500017

Adresse du service des impôts des entreprises 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

où est déposée la déclaration de résultats :

42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017

Clos le : 31122017

Néant \* 

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
SO.FRA.DE SA	CIC	255 386			
DEVERNOIS SA	CIC	116 197			
DEVERNOIS SA	MEC	120			
TOTAL		371 703			

## Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SO.FRA.DE SA	255 386		
DEVERNOIS SA	116 197		
DEVERNOIS SA	120		
TOTAL	371 703		

## Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		EXP		CCI	
CIC	371 583	PTZ		PTR	
COR		BIO		RTA	
CIR		PHO		COL	
MEC	120	MAI		CIO	
FOR		AUD		AUT	
RAC		ART		CSV	
FAM		CJV		VEL	
CIN		CAI			
APR		CPE			



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : DEVERNOIS SA

Néant  \*Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017  
clos le : 31122017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	( 4 744 000 )
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

**I - SUIVI DES DEFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	2 135 296
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	2 135 296
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	2 584 283
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	4 719 579

**II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-2		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-3		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-4		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-5		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-6		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-7		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-8		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-9		(2) (3)				
			(2) (3)				
	N-10		(2) (3)				
			(2) (3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **DEVERNOIS SA**  
ou du groupe :Cocher la case si la déclaration   
souscrite concerne la société mèreAdresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
42300 ROANNE**

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée **40588048500017**Exercice ouvert le : **01012017** Clos le : **31122017**Néant  \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		1 845 704		4 429 987
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>1 845 704</b>	<b>CY</b>	<b>4 429 987</b>
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	<b>CZ</b>		<b>DA</b>	<b>2 584 283</b>

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations							
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	4 744 000	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	4 744 000	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>4 744 000</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>	<b>4 744 000</b>
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7				B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5				B4	

## C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

DEVERNOIS SA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Cocher la case si la déclaration  \*  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble)

42300 ROANNE

SIRET Société intégrée 40588048500017

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Néant  \*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB							
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.		FD			FE							
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ							
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH							
TOTAL		FK			FL							
BENEFICE (2) FK - FL      DEFICIT FL - FK		FM			FN							
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL  
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA

N° SIRET : 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultat : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Néant  \***I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE**

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	41 424 986
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées	HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI art. 223 B alinéa 17 du CGI)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	2 584 283
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	2 584 283

**II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

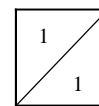
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE  
À COMPTER DU 1er JANVIER 1992**


(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA

N° SIRET : 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIREExercice ouvert le : 01012017 clos le : 42300 ROANNE  
31122017Néant  \*

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6	
DEVERNOIS SA	Au titre d'exercices antérieurs (5)			6 930 000		
	Au titre de l'exercice					
SO. FRA. DE SA	Au titre d'exercices antérieurs (5)					6 930 000
	Au titre de l'exercice					
SARL SOCAD	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	<b>TOTAL</b>			6 930 000		6 930 000

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.

(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

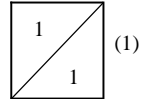
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT  
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE  
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**


(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS SA

N° SIRET : 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

42300 ROANNE

Exercice ouvert le : 01012017 Clos le : 31122017

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case 

Nombre de sociétés intégrées

BD 3

Néant  \*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice  AC	Déficit  AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)  AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)  AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)  AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)  EL
DEVERNOIS SA 4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7	1 754 014					
SO.FRA.DE SA 3 2 1 7 3 6 3 2 4 0 0 0 1 3		4 429 987				
SARL SOCAD 4 1 9 0 1 8 2 5 4 0 0 0 1 3	91 690					
<b>SOUS - TOTAL</b>	BE 1845704	BF 4429987				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB 2584283				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

### ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉS ENTRE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	DEVERNOIS SA
SIREN de la société mère :	4   0   5   8   8   0   4   8   5   0   0   0   1   7
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 42300 ROANNE
Exercice ouvert le :	0   1   0   1   2   0   1   7
	clos le : 3   1   1   2   2   0   1   7

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine (1) NQ	Amortissements déduits (2) NR	Suppléments d'amortissements (3) NS

+/- values non encore imposées (4) NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

<sup>1</sup> Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.

<sup>2</sup> Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

<sup>3</sup> Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI

<sup>4</sup> Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Dénomination de la société mère :										DEVERNOIS SA																		
SIREN de la société mère :										4	0	5	8	8	0	4	8	5										
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																												
SIREN de la société intégrée :																												
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 42300 ROANNE																		
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	1	7	Clos le :			3	1	1	2	2	0	1	7
<b>A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE</b>										<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>					<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>													
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)															MB													
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD													
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ					MK													
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO													
TOTAL										MP					MQ													

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.  
2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

QUADRATUS Informatique

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE**  
**MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS

N° SIRET de la société mère : 40588048500017

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017

**IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	350187027	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	DEVERNOIS SUISSE					
Adresse	13 BLD DES ETINES  42120 LE COTEAU					
Siren	321736324	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SA					
Dénomination	SOFRADE					
Adresse	13 BLD DES ETINES  42120 LE COTAEU					
Siren	419018254	Adresse		NON	98.00	
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	SOCAD					
Adresse	13 BLD DES ETINES  42120 LE COTEAU					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE**  
**MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : DEVERNOIS

N° SIRET de la société mère : 40588048500017

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017

**II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			<input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
DEVERNOIS SA		13 BOULEVARD DES ETINES CS 40009 42124 LE COTEAU CEDEX	
SIRET	4 0 5 8 8 0 4 8 5 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées FABRICATION DE VETEMENTS DE DESSUS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 584 283
	Bénéfice imposable à 15%			

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I GVGM 5 RUE DU FUYANT 42300 ROANNE Tél: 04.77.44.75.75	Nom et adresse du conseil:   Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: 14/03/2018 Lieu: ROANNE Qualité et nom du signataire: SCP GVGM Signature EXPERTS COMPTABLES

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

1	Pour les S.A.R.L.  Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	Montant des sommes versées :			
					à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
				5	6	7	8	

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

## REMUNERATIONS

## MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	







## **ANNEXE**



**DEVERNOIS SA**  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017**  
(En milliers d'euros)

Les notes et états de synthèse présentés ici font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois ouvert le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 et sont annexés :

- |   |           |
|---|-----------|
| - au BILAN dont le total avant répartition du dit exercice est de : | 52 446 K€ |
| - au COMPTE DE RESULTAT qui dégage une perte nette de :             | -2 548 K€ |

**I- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'année 2017 a été caractérisée par une augmentation sur les ventes de gros de 3.6% par rapport à 2016 mais par une forte diminution des ventes à destination du réseau intégré de distribution de 23.5% par rapport à l'année 2016 suite aux plus faibles ventes des filiales de distribution.

L'année 2017 se termine donc sur une décroissance globale du chiffre d'affaires de -17.09%, s'élevant à 19 563 K€ à fin décembre 2017 contre 23 595 K€ à fin décembre 2016.

**II- PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par les règlements ANC 2014-06, ANC 2015-06 et ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014, , applicable à la clôture de l'exercice

L'importance significative est le principe fondamental qui sous-tend le choix des informations à fournir dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **A) Immobilisations incorporelles et corporelles**

### **a) Principes comptables**

#### 1. Application du règlement CRC n° 2004-06

##### 1.1 Coûts de développement

Dans le cadre de l'application du règlement CRC n° 2004-06, la société a opté pour l'activation des coûts de développement. (cf. § A.b – *Immobilisations incorporelles – frais de développement*)

##### 1.2 Coûts d'entrée

Les éléments d'actif acquis sont évalués à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat des biens net des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement obtenus, augmentée des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Avec un seuil d'investissement propre à chaque catégorie d'immobilisations, la société a examiné les différents biens susceptibles d'être corrigés de frais incorporables non compris à l'origine. Aucun frais incorporable significatif n'a été identifié.

Par exception, les frais d'acquisition, c'est à dire, les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés aux acquisitions, ainsi que les coûts des emprunts, sont maintenus en charges par considération fiscale.

Les éléments d'actifs produits sont évalués à leur coût de production constitué par le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directement attribuables pendant la période de production et les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

#### 2. Application du règlement CRC n° 2002-10 modifié par le CRC 2003-07

##### 2.1 Approche par composants

Depuis 2005 la société a identifié deux types d'immobilisations décomposables, les constructions et les matériels de production. L'analyse a été faite pour les immobilisations d'un montant supérieur à 150 K€. (cf. § A.c – *Immobilisations corporelles*)

L'application de cette réglementation bénéficie d'un régime fiscal spécifique d'imposition étalé sur 5 ans (cf. § H - Impôts sur les sociétés).

##### 2.2 Durées d'utilisation

La société détermine la durée d'utilisation de chaque bien et la retient comme durée d'amortissement. Il en résulte que toutes les immobilisations utilisées présentent une valeur nette comptable non nulle.

##### 2.3 Base d'amortissement et valeur résiduelle

La société a identifié deux types d'immobilisations pouvant dégager une valeur résiduelle, les constructions et les matériels de transport. Cf. parties ci-dessous concernées.

##### 2.4 Choix du mode d'amortissement

L'ensemble des immobilisations concernées est amorti comptablement selon le mode linéaire, à l'exception des frais de création (cf. § A. b - *Immobilisations incorporelles*). Fiscalement, le mode dégressif peut être retenu.

##### 2.5 Calcul de la dépréciation

La société n'a pas détecté d'indice de perte de valeur concernant ses immobilisations incorporelles et corporelles hors celles déjà provisionnée.

### **b) Immobilisations incorporelles :**

- Logiciels

Les logiciels acquis sont évalués selon les méthodes décrites ci-dessus. Il n'y a pas de dépense significative de conception de logiciel et de création de site Internet qui ait été identifiée.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation réelles estimées en moyenne à 5 ans, contre 3 ans en durée fiscale. Le différentiel entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est impacté en amortissements dérogatoires.

- Frais de développement :

Les frais de création des collections répondent à la définition des frais de développement. Ils sont évalués à leurs coûts de production directs.

Les frais de création sont amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison.

Le poste "autres immobilisations incorporelles" est constitué des frais de création en-cours, portant sur les collections non encore produites.

**c) Immobilisations corporelles :**

- Autres constructions

En 2005, la société a confié la décomposition des immeubles d'exploitation à un professionnel de l'immobilier qui a déterminé le pourcentage des gros composants et leur durée estimée de vie :

- Structure et façade : 45% de l'ensemble sur une durée de vie de 80 ans
- Toitures : 15% de l'ensemble sur une durée de vie de 60 ans
- Ouvertures et ouvrages extérieurs : 14% de l'ensemble sur une durée de vie de 40 ans
- Installation de chauffage, plomberie, sanitaire, électricité et autres agencements : 21% de l'ensemble sur une durée de vie de 20 ans
- Câblage, climatisation : 5% de l'ensemble sur une durée de vie de 10 ans

La durée de vie des constructions d'exploitation ayant été considérée comme la durée d'utilité, la société n'a pas fixé de valeur résiduelle.

La différence entre l'amortissement sur la durée d'utilisation réelle, et l'amortissement fiscal, est impactée en amortissements dérogatoires.

- Matériels et outillages

La recherche de décomposition faite en 2005 pour les ensembles industriels d'un montant supérieur à 150 K€ n'a permis d'identifier qu'une seule immobilisation : le convoyeur de pièces pour lequel la structure a été retenue pour 78% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 20 ans, et le composant "trolleys" pour 22% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 10 ans.

Il n'y a pas eu de matériel acquis depuis 2005, susceptible d'être décomposé.

- Matériels de transport

Les bases amortissables des véhicules commerciaux et de tourisme sont retraitées des valeurs résiduelles estimées en fonction de leur cote "argus" et de leur durée d'utilité.

La différence entre l'amortissement tenant compte de la valeur résiduelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

- Synthèse des durées d'utilité

	<b>Durées Comptables</b>	<b>Durées Fiscales</b>
- Constructions d'exploitation :	40 à 80 ans	20 ans
- Agencements des Constructions :	20 à 40 ans	10 ans
- Matériel et Outillage :	10 à 30 ans	6 ans 2/3
- Matériel de Transport :	5 à 10 ans	4 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de Bureau :	5 à 20 ans	5 à 10 ans

**B) Immobilisations financières**

Les titres de participation et créances rattachées concernent des filiales, non cotées, consolidées par intégration globale, et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition.

Leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'usage, qui est fonction de l'actif net ré estimé des filiales. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

### **C) Stocks**

Les stocks sont toujours valorisés avec la méthode mise en place en début d'année 2010 et selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation
- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés de la manière suivante :

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées pour les produits façonnés et incluant les frais généraux, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice pour les produits fabriqués en interne. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux réels tels que les frais de port, emballage et assurances pour les produits négoce.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à des valeurs commerciales prévisibles de vente.

### **D) Créances**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

A ce jour, les clients assurés par notre assureur-crédit restent provisionnés à 100%, de la partie non prise en charge par l'assureur, pour les autres la provision résulte des statistiques d'encaissement des clients douteux sur les trois dernières années.

### **E) Valeurs Mobilières de Placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

## **F) Provisions réglementées**

L'instruction fiscale du 30/12/2005 concernant les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 a entraîné la constitution d'amortissements dérogatoires dans toutes les situations de modification des plans d'amortissement pour tenir compte de durées d'utilisation plus longues que les durées fiscales ou de valeurs résiduelles.

Les dotations et les reprises de l'exercice ont été constatées en résultat exceptionnel.

## **G) Autres passifs**

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la date de clôture,
- dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente,

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à l'option offerte par le PCG, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des engagements hors bilan.

Concernant les charges à payer pour congés payés, il est toujours fait application de l'ancien régime de la déductibilité décalée.

## **H) Créances et dettes en devises**

Les dettes et les créances figurant au bilan ont été converties aux cours officiels de clôture de l'exercice ou, le cas échéant, aux cours des couvertures bancaires. Les différences ont été portées en Ecart de conversion Actif ou Passif et les pertes latentes de change ont fait l'objet d'une provision pour risques enregistrée en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le montant des écarts de conversion passif étaient de 35 K€ constitué uniquement sur la variation des cours des devises dollars.

## **I) Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel**

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## **J) Impôt sur les sociétés**

### ***Intégration fiscale :***

Le groupe DEVERNOIS a opté en fin d'année 1991 pour le régime de l'intégration fiscale, à compter du 1er janvier 1992, et a renouvelé cette option pour 5 ans à compter du 01 janvier 2002. Depuis le 31 décembre 2007, l'option se renouvelle par tacite reconduction.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises :

DEVERNOIS, SOGRADE, SOCAD et DEVERNOIS SUISSE pour sa partie française.

La charge d'impôt est supportée par chaque société sur son résultat fiscal propre.

La convention d'intégration fiscale a été modifiée en 2005. Depuis les économies d'impôts liées aux déficits des filiales sont réattribuées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires et acquises définitivement à ces dernières. Seules les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou en charges.

En 2017, un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 116 K€ a été constitué. Le produit a été constaté au crédit d'un compte de charges sociales (classe 64).

Le montant a été utilisé pour les charges sociales des employés et pour les investissements notamment en matériel informatique, logiciel et matériel.

En 2017, aucun Crédit d'Impôt Collection n'a été constaté.

### K) Consolidation

Devernois établi les comptes consolidés en tant que société mère.

## III- NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

### a) Immobilisations incorporelles

<b>Brut</b>	Valeurs brutes 01/01/17	Acquisitions	Cessions ou Virt. poste à poste	Valeurs Brutes 31/12/17
Recherche et développement (1)	498	445	557	386
Concessions Valeurs Similaires	2 848	40	2	2 886
Fonds Commercial	0			0
Immobilisations incorporelles en cours (1)	368	350	368	350
<b>Total brut</b>	<b>3 714</b>	<b>835</b>	<b>927</b>	<b>3 622</b>

<b>Amortissements</b>	Cumulés 01/01/2017	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/17
Recherche et développement (1)	238	779	925	92
Concessions Valeurs Similaires (2)	2 742	52	3	2 791
Fonds Commercial				
<b>Total Amortissements</b>	<b>2 980</b>	<b>831</b>	<b>928</b>	<b>2 883</b>



**b) Immobilisations corporelles**

<b>Brut</b>	Valeurs brutes 01/01/17	Acquisitions	Cessions ou virement de poste à poste	Valeurs Brutes 31/12/17
Terrains	293			293
Constructions	2 489	10		2 499
Installations Tech. Mat. Out.	3 956	44		4 000
Autres Immob.	2 455	55	27	2 483
Immob.en cours	2	2		4
Acomptes				
<b>Total brut</b>	<b>9 195</b>	<b>111</b>	<b>27</b>	<b>9 279</b>

<b>Amortissements</b>	Cumulés 01/01/2017	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/17
Terrains	144			144
Constructions	2 002	34		2 036
Installations Tech. Mat. Out.	3 818	42		3 860
Autres Immob.	2048	94	19	2123
Immob. en cours				0
Acomptes				0
<b>Total Amortissements</b>	<b>8 012</b>	<b>170</b>	<b>19</b>	<b>8 163</b>

**c) Ventilation des dotations aux amortissements**

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles- dérogatoires
Frais de recherche et développement			779	
Concessions Valeurs Similaires		52		
Terrains				
Constructions		34		
Installations Tech. Mat. Out.		43		-
Autres Immob.		94		
Immob. en cours				
Acomptes				
<b>Total Valeurs</b>		<b>223</b>	<b>779</b>	

**d) Immobilisations financières**

<b>Brut</b>	Valeurs brutes 01/01/17	Augmentations	Diminutions	Valeurs Brutes 31/12/17
Participations	8 125	7 500	10	15 615
Créances Rattachées	23 690	13 807	18 186	19 311
Autres Titres	5			5
Prêts				
Autres Immob.	23			23
<b>Total Valeurs</b>	<b>31 843</b>	<b>21 307</b>	<b>18 196</b>	<b>34 954</b>

<b>Provisions</b>	Cumulés 01/01/2017	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/17
Participations	406	4 744	0	5 150
Créances Rattachées	1 872	757		2 629
Autres Titres				
Prêts				
Autres Immob.				
<b>Total Amortissements</b>	<b>2 278</b>	<b>5 501</b>	<b>0</b>	<b>7 779</b>

**e) Ventilation des créances en fin d'exercice**

<b>Brut</b>	Valeurs brutes 31/12/17	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>Actif Immobilisé :</b>			
Créances Rattachées à participation	19 311		19 311
Prêts			
Autres Immobilisations	28		28
<b>Actif Circulant :</b>			
Créances Clients et rattachées	1 917	1 917	
Autres Créances	416	416	
Groupe et Associés	17 029	17 029	
Charges constatées d'avance	136	136	
<b>Total</b>	<b>38 837</b>	<b>19 498</b>	<b>19 339</b>

**f) Produits à recevoir**

	2017	2016
Disponibilités		25
Créances clients & rattachées	12	
Créances sociales		
Créances fiscales	28	
Autres créances	48	
<b>Produits à recevoir :</b>	<b>88</b>	<b>25</b>

**g) Valeurs mobilières de placement**

Brut	Valeurs brutes 31/12/17	Provisions 31/12/17	Valeurs Estimatives 31/12/17	Produits à recevoir 31/12/17	Valeurs brutes 31/12/17
Sicav FCP	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0
Obligations & T.P.	0	0	0	0	0
CDN	0	0	0	0	0
BMTN	0	0	0	0	0
DAT	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

**h) Capitaux propres**

**Décomposition du capital social**

Décomposition du capital social	Nombre	Montant
Actions composant le capital social en début d'exercice	299 058	2 300
Actions composant le capital social en fin d'exercice	299 058	2 300

**Tableau de variation des capitaux propres**

	2017	2016
Capitaux propres début exercice :	43 660	42 681
Report à nouveau *		
Exit taxe		
Amortissements dérogatoires	-10	-98
Provisions réglementées		
Distribution de dividendes		
Résultat de l'exercice	-2 548	1 077
Capitaux propres fin exercice :	41 102	43 660

**i) Provisions pour risques et charges**

	Montants 31/12/2016	Dotations	Reprises Montants Utilisés	Reprises Montants non utilisés	Montants 31/12/2017
A caractère Commercial(*)					0
A caractère Social(*)	0				0
Pour dép elts financier(***)	3		3		0
Pour pertes de change(***)	21	7	21		7
Pour autres charges(*)	255		95	160	0
Pour retours de marchandises(**)	3 482	2 255	3 482		2 255
Provision pour impôts(**)	0				0
Total	3 761	2 262	3 601	160	2 262

(\*) – dotations et reprises en résultat exceptionnel

(\*\*) – dotations et reprises en résultat d'exploitation

(\*\*\*) – dotations et reprises en résultat financier

La provision pour retour de marchandises a été comptabilisée pour couvrir l'engagement de la société vis à vis de ses filiales de distribution, de reprendre après la période de soldes, les stocks résiduels de la saison. Elle a été calculée sur la base des stocks résiduels estimés à la date d'établissement des comptes, et évaluée sur la base du différentiel entre le prix de vente initial et la valeur commerciale probable desdits stocks.

**j) Dettes financières**

	Montants 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Montants 31/12/2017	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts Financiers Ets	261	0	125	136	24	112
Intérêts courus				0		0
Découvert bancaire	1 391	282	1 391	282		
Dettes financières diverses	4 235	423		4 658	4 658	0
<b>Total</b>	<b>5 887</b>	<b>705</b>	<b>1 516</b>	<b>5 076</b>	<b>4 682</b>	<b>394</b>

**k) Autres dettes**

<b>Brut</b>	Valeurs 31/12/2017	A moins d'un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs & rattachées	2 801	2 801	
Dettes sociales	907	907	
Dettes fiscales	110	110	
Dettes sur immobilisations	6	6	
Autres dettes	144	144	
<b>Total</b>	<b>3 968</b>	<b>3 968</b>	

**l) Charges à payer**

	2017	2016
Dettes financières		
Dettes fournisseurs & rattachées	1 119	487
Dettes sociales	427	426
Dettes fiscales	29	29
Autres dettes		
<b>Charges à payer :</b>	<b>1 575</b>	<b>942</b>

#### IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### a) Chiffre d'affaires

	2017	2016	2015
France :			
- réseau libre	2 672	2 223	2 221
- réseau intégré	9 874	13 049	15 138
Export :			
- réseau libre	2 969	3 234	3 476
- réseau intégré	3 355	4 472	4 428
Divers & prestations de services :			
- réseau libre	127	112	112
- réseau intégré	565	505	509
<b>Total</b>	<b>19 562</b>	<b>23 595</b>	<b>25 884</b>

On notera qu'en 2017 1296 K€ de chiffre d'affaires réalisés par les ventes d'usines sur des produits finis de saisons antérieures, par les ventes privées sur le net ainsi qu'auprès des soldeurs pour des produits finis et des matières premières non suivies sont intégrées dans le réseau libre France. Les prestations diverses représentent des facturations de location pour ce qui est du réseau libre et des frais de refacturations de salaires Groupe pour le réseau intégré.

##### b) Charges et Produits d'exploitation

<b>Charges Externes</b>	2017	2016	Dont Entrep. Liées 2017	Dont Entrep. liées 2016
Façons extérieures	818	707		
Publicité	956	1 394	365	489
Transports	995	1 228		1
Honoraires et commissions	781	947		
Frais de déplacement, missions, réceptions	381	418		
Intérimaires & salaires extérieurs	339	448	330	379
Autres achats non stockés	281	273		
Locations immobilières et mobilières	566	544	280	333
Entretien réparations & maintenance	294	297		
Autres charges de l'exercice et charges imputables à un exercice antérieur	328	364		
<b>Total</b>	<b>5 739</b>	<b>6 620</b>	<b>975</b>	<b>1 202</b>

<b>Autres Produits</b>	2017	2016	Dont Entrep. Liées 2017	Dont Entrep. Liées 2016
Cessions articles publicitaires	304	289	288	276
Produits imputables à un exercice antérieur et produits de l'exercice	19	46		
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>335</b>	<b>288</b>	<b>276</b>

### Charges et Produits financiers

<b>Charges financières</b>	2017	2016	Dont Entrep. Liées 2017	Dont Entrep. Liées 2016
Sur emprunts et concours externes	31	51		
Sur opérations de change	81	97		
Sur valeurs mobilières				
Abandons de créances				
Autres	5 539	2 328	2 635	1 872
(dont dotations aux provisions)	5 508	2 302	2 635	1 872
<b>Total</b>	<b>5 651</b>	<b>2 476</b>	<b>2 635</b>	<b>1 872</b>

<b>Produits financiers</b>	2017	2016	Dont Entrep. Liées 2017	Dont Entrep. Liées 2016
Sur placements et valeurs mobilières	1			
Sur opérations de change	209	50		
Escomptes obtenus				
Revenus de participations	882			
Autres	26	49	1	1
(dont reprises de provisions)	24	22		
<b>Total</b>	<b>1 118</b>	<b>100</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### c) Charges et Produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles sont d'un montant de 289 K€ et sont principalement constituées

- d'un litige avec un concurrent 95 K€
- d'un litige avec un fournisseur 33 K€
- d'indemnités transactionnelles 82 K€
- d'un solde d'abandon de créance avec Devernois Italie 3 K€
- de valeurs nettes comptables 8 K€
- de dotations aux provisions règlementées 66 K€

Les produits exceptionnels sont d'un montant de 336 K€ et sont principalement constitués

- des produits de cessions 4 K€
- d'une reprise de provision pour un litiges avec un concurrent 255 K€
- de reprises de provisions règlementée 76 K€

**d) Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt du fait de l'intégration résulte du calcul suivant :

- Impôt propre à DEVERNOIS	584 K€
- Crédit d'Impôt Mécénat	0 K€
- Crédit d'impôt Collection	0 K€
= Charge nette d'impôt	584 K€

**e) Ventilation de l'impôt :**

	Avant Impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	-2 010	568	-2 578
Résultat exceptionnel	46	16	30
Participation des salariés	0	0	0
	-1 964	584	-2 548
Intégration fiscale			0
Crédit Impôt recherche/mécénat			0
Crédit Impôt collection			0
Report en arrière des déficits (carry back)			0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 964</b>	<b>584</b>	<b>-2 548</b>

**f) Situation fiscale différée (en K€)**

	Situation au début de l'exercice		Situation à la fin de l'exercice		Mouvements de l'exercice	
	BASE	IMPOT	BASE	IMPOT	BASE	IMPOT
ALLEGEMENTS		33.33%		33.33%		33.33%
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :						
Congés payés	245	82	202	67	-43	-14
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Créances vulnérables & douteuses	0	0	0	0	0	0
Contribution Sociale de Solidarité	8	3	1	0	-7	-2
Ecarts de conversion Passif	50	17	35	12	-15	-5
Ecarts de conversion Actif	7	2	21	7	14	5
Produits financiers latents	0	0	0	0	0	0
	310	103	259	86	-51	-17



**VDIVERS**

**a) Effectif :**

Sur l'exercice, la moyenne se décompose ainsi :

Cadres	18
Agents de Maîtrise et Techniciens	17
Employés	33
Ouvriers	9
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>

Contre 85 à la clôture de l'exercice précédent.

**b) Rémunérations perçues par les organes d'Administration et de Direction :**

- Rémunérations y compris avantages en nature : 223 K€

**c) Informations concernant les entreprises liées**

Postes	2017 : montants concernant les entreprises		2016 : montants concernant les entreprises	
	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien
<b>BILAN :</b>				
Participations	10 465		7 719	
Créances rattachées à participations	16 682		21 818	
Clients et créances rattachées	851		2 133	
Autres créances	17 029		16 406	
Emprunts et dettes financières diverses	4 658		4 238	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	13	0	19
Autres dettes	0		0	
<b>RESULTAT :</b>				
Chiffre d'affaires	13 794		18 027	
Transferts de charges	28		24	
Autres produits	288		276	
Achats de marchandises			0	
Autres achats et charges externes	112	498	132	558
Salaires et Charges			0	
Reprises de provisions financières	1		0	
Autres produits financiers			1	
Autres charges financières			0	

**d) Tableaux des filiales et participations**

SOCIETES OU GROUPES DES SOCIETES	CAPITAL	RESERVES et report à nouveau avant affectation des résultats	QUOTE-PART de capital détenue (en pourcentage)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRÊTS et AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE d'affaires HT du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou perte (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
				Brut	Nette						
<i>I- renseignements détaillés</i>											
A- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) :											
SOFRADE SA 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	5 200	36	100%	15 545	10 428	12 180	1 413	20 097	-3 083		
DEVERNOIS ESPANA * Calle Velasquez 126, 7a A-B 28006 MADRID (Espagne)	12	-1 296	99.75%	15	0	2 957	0	1 821	-521		
SOCAD SARL 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	100	134	100%	37	37	0	0	1 756	61	882	
DEVERNOIS LUXEMBOURG Rue Philippe 2 ,23 L 2340 Luxembourg	12	-154	100%	13	0	291	0	391	-86		
DEVERNOIS Portugal Avenue F Pessoa Lisbonne	5	-452	100%	5	0	1 175	35	842	-188		

\* depuis l'année 2016, les créances supérieures à 60 jours sont intégrées aux créances rattachées à des participations.

\* Depuis l'année 2011, en Espagne, les abandons de créances à caractère financier sont intégrés en capitaux propres et non plus en résultat de la période, selon la réglementation en vigueur.

Nature des relations avec les parties liées :

en K€

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée	Autres informations
SCI DISPRO	Location de bâtiments industriels	280	
SCI DISPRO	Solde fournisseur	0	
HSTB	Prestations de service	218	
HSTB	Solde fournisseur	13	
SCI DAX IMMO	Location de locaux commerciaux	0	Pas d'opérations avec cette société
SCI AIX IMMO	Location de locaux commerciaux	0	Pas d'opérations avec cette société
SCI MUL IMMO	Location de locaux commerciaux	0	Pas d'opérations avec cette société
SCI FOX IMMO	Location de locaux commerciaux	0	Pas d'opérations avec cette société
Organes d'administration et de direction	Rémunérations y compris avantage en nature	224	

**e) Engagement à la clôture**

**Engagements donnés :**

- Engagements donnés concernant les entreprises liées

Total 1 558 K€

Dont Sofrade 1 413 K€

Dont Suisse 86 K€

Dont Portugal 36 K€

Dont Belgique 23 K€

Engagements d'achats à terme de dollars pour 1 800 K\$ à un taux compris entre 1.188 et 1.2128 à échéance entre avril et décembre 2018.

**Engagements reçus :**

- Engagements reçus concernant les entreprises liées

Total 109 K€

**Engagements réciproques :**

- Crédits documentaires : 498 K€ / 439 K\$

**Engagements de départ en retraite selon un régime à prestations définies :**

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne. Les droits des salariés prévus par la Convention Collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement. La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 408 K€, dont 137 K€ ont été externalisés courant décembre 2015. Cette estimation, retenue à monnaie constante, prend en compte la totalité du personnel présent dans l'entreprise

au 31 décembre 2017. Ce montant est par ailleurs affecté d'un coefficient exprimant la probabilité d'être présent au moment de l'âge de la retraite.

La méthode de calcul utilisée est la méthode dite rétrospective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1.49%
- Age conventionnel de départ 65 ans en application de la loi Fillon
- Conditions de départ Départ volontaire à l'âge conventionnel
- Droit acquis Convention collective de l'entreprise qui s'applique

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 1.49% vs 1.31% en 2016.



**PARIS**  
309 rue Lecourbe  
75015 Paris  
Tél. 01 45 54 60 28

**LYON**  
**LBIIM**  
574 chemin WETT-FAYS  
69300 Caluire et Cuire  
Tél. 04 78 08 36 51

**ROANNE**  
5 rue du Fuyant  
42300 Roanne  
Tél. 04 77 44 75 75

**PIERRELATTE**  
**SORGEC 26**  
5 rue Jean Baptiste Colbert  
ZA Daudel  
26700 Pierrelatte  
Tel : 04 75 96 53 30

**COURS**  
2 rue Georges Clémenceau  
69470 Cours la Ville  
Tél. : 04 74 89 74 70

**LE TEIL**  
31, boulevard Stalingrad  
07400 Le Teil  
Tél. : 04 75 49 65 67



**GVGM**

Conseil - Expertise Comptable - Audit

[www.gvgm.fr](http://www.gvgm.fr)